

Date de la séance : 26 avril 2023
Point à l'ordre du jour : 2023-56-03.

**Cinquante-cinquième séance ordinaire tenue le MERCREDI 22 mars 2023, au Georgesville,
300, 118^e Rue – Saint-Georges**

PERSONNES PRÉSENTES

M ^{me} Brigitte BUSQUE, présidente	D ^r Marc-Yves BERGERON, membre observateur
M ^{me} Catherine PÉPIN	M. Mathieu FONTAINE
M ^{me} Diane FECTEAU	M. Patrick SIMARD, président-directeur général
M. François ROBERGE, membre observateur	D ^r Simon BORDELEAU
M ^{me} Lise M. VACHON	M ^{me} Suzanne JEAN
M. Jérôme L'HEUREUX, vice-président	M. William Morin-Roy
M ^{me} Josée CARON	M. Yves GENEST

PERSONNE ABSENTE

D^r Jean-François MONTREUIL

ASSISTENT À LA SÉANCE

M. Bernard TREMBLAY	M ^{me} Renée BERGER
M ^{me} Josée SOUCY	M ^{me} Stéphanie SIMONEAU
M ^{me} Katia BOIVIN	M ^{me} Marie-Josée THIBAULT
M. Marco BÉLANGER	

2023-55-01. OUVERTURE DE LA 55^E SÉANCE ORDINAIRE

Madame Brigitte Busque, présidente, déclare ouverte la cinquante-cinquième séance ordinaire du conseil d'administration à 18 h. Elle souhaite la bienvenue à tous et remercie les membres de leur présence.

Nouvelles de la présidente

Le CISSS de Chaudière-Appalaches a inauguré ses deux premières maisons des aînés et alternatives en Chaudière-Appalaches au cours des dernières semaines. Ce fut le cas du côté de celle du secteur de Saint-Étienne à Lévis le 14 février dernier. Cette nouvelle maison des aînés et alternative pourra héberger à terme, 96 personnes aînées et 24 autres pour les adultes ayant des besoins spécifiques. Regroupées en 10 unités de 12 chambres chacune, les installations offriront des chambres individuelles avec toilette et douche adaptées pour chaque personne hébergée. Les premiers résidents y ont déménagé depuis le 20 février dernier.

De plus, au cours des derniers jours, la Maison des aînés et alternative du secteur de Black Lake a elle aussi été inaugurée et comprend 72 nouvelles places soient 36 pour les personnes aînées dont 24 résidents du CHSLD du Lac-Noir désuet, qui y seront relocalisés dans la semaine du 3 avril et 36 autres places pour les adultes ayant des besoins spécifiques. Les places sont au total, regroupées en 6 unités de 12 lits chacune. Une maison des aînés verra également le jour à Saint-Martin, en Beauce, plus tard cette année.

2023-55-02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-55-07. AFFAIRES CLINIQUES ET MÉDICALES

Renouvellement et non-renouvellement des privilèges

- 2023-55-07-01. Renouvellement des privilèges – Docteure Andrews-Côté, Catherine– Omnipraticienne - 17-382, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-02. Renouvellement des privilèges – Docteur Arata, Martin – Omnipraticien - 93-036, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-03. Renouvellement des privilèges – Docteure Auger Labadie, Élisabeth – Omnipraticienne - 02-961, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-04. Renouvellement des privilèges – Docteur Bédard, Luc – Omnipraticien - 98-077, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-05. Renouvellement des privilèges – Docteure Bouchard, Cindy – Omnipraticienne - 11-347, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-06. Renouvellement des privilèges – Docteur Breton, Steve – Omnipraticien, 97-441, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-07. Renouvellement des privilèges – Docteure Brousseau, Laurence – Omnipraticienne - 03-513, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-08. Renouvellement des privilèges – Docteure Cabot, Julie – Omnipraticienne - 98-090, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-09. Renouvellement des privilèges – Docteure Chabot, Marie-Christine – Omnipraticienne - 09-147, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-10. Renouvellement des privilèges – Docteure Champagne, Lucie – Omnipraticienne - 08-105, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-11. Renouvellement des privilèges – Docteure Chiquette-Pomar, Annie – Omnipraticienne – 10-157, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-12. Renouvellement des privilèges – Docteure Buteau, Émilie – Omnipraticienne - 03-529, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-13. Renouvellement des privilèges – Docteure Donati-Daoust, Paule – Omnipraticienne - 14-349, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-14. Renouvellement des privilèges – Docteure Dugas Bourdages, Karelle – Omnipraticienne – 20-542, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-15. Renouvellement des privilèges - Docteure Faucher, Sindy – Omnipraticienne - 13-300, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-16. Renouvellement des privilèges – Docteur Gagnon, Yves – Omnipraticien -10-482, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-17. Renouvellement des privilèges – Docteur Gaudreau, Éric – Omnipraticien - 93-090, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-19. Renouvellement des privilèges – Docteure Giguère, Sylvie – Omnipraticienne - 95-104, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-20. Renouvellement des privilèges – Docteur Gourdes, Denis – Omnipraticien - 80-347, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-21. Renouvellement des privilèges – Docteur Grenier, Hugo – Omnipraticien - 01-094, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-22. Renouvellement des privilèges – Docteur Guay, Alain – Omnipraticien - 78-293, Médecine de

- famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-23. Renouvellement des privilèges – Docteure Huot, Annie-Claude – Omnipraticienne - 20-930, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-24. Renouvellement des privilèges – Docteure Laberge, Marie-Laurence F. – Omnipraticienne – 19-462, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-25. Renouvellement des privilèges – Docteur Lacasse, Jean-Simon – Omnipraticien - 16-784, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-26. Renouvellement des privilèges – Docteure Lachance, Maggie – Omnipraticienne - 07-153, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-27. Renouvellement des privilèges – Docteur Lafond, Nicolas – Omnipraticien - 09-154, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-28. Renouvellement des privilèges – Docteur Lafranchise, Luc – Omnipraticien - 05-412, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-29. Renouvellement des privilèges – Docteure Laliberté, Camille – Omnipraticienne - 19-424, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-30. Renouvellement des privilèges – Docteur Langlois, Michel – Omnipraticien - 71-198, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-31. Renouvellement des privilèges – Docteur Lapointe, Mario – Omnipraticien - 88-121, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-32. Renouvellement des privilèges – Docteur Lavigne, Philippe – Omnipraticien - 08-320, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-33. Renouvellement des privilèges – Docteure Lessard, Sarah-Catherine – Omnipraticienne - 17-406, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-34. Renouvellement des privilèges – Docteur Maheux, Louis – Omnipraticien - 17-407, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-35. Renouvellement des privilèges – Docteure Martineau, France – Omnipraticienne - 96-130, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-36. Renouvellement des privilèges – Docteure Morin, Élodie – Omnipraticienne - 02-526, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-37. Renouvellement des privilèges – Docteur Morin, Florian – Omnipraticien - 03-646, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-38. Renouvellement des privilèges – Docteure Pailhé, Élodie – Omnipraticienne - 19-742, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-39. Renouvellement des privilèges – Docteure Provost, Cynthia – Omnipraticienne - 03-511, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-40. Renouvellement des privilèges – Docteure Routhier, Sophie – Omnipraticienne - 19-972, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-41. Renouvellement des privilèges – Docteure Roy, Anne-Marie – Omnipraticienne - 20-477, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-42. Renouvellement des privilèges – Docteur Ruel, Alexandre – Omnipraticien - 16-753, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-43. Renouvellement des privilèges - Docteur Samson, Bernard – Omnipraticien - 16-272, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-44. Renouvellement des privilèges – Docteure Toueg, Jennifer – Omnipraticienne - 16-112,

- Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-45. Renouvellement des privilèges – Docteure Trépanier, Line – Omnipraticienne - 84-116, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-46. Renouvellement des privilèges – Docteur Vallières, François – Omnipraticien - 95-192, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-47. Renouvellement des privilèges – Docteur Veilleux, Richard – Omnipraticien - 96-167, Médecine de famille, secteur Thetford;
- 2023-55-07-48. Renouvellement des privilèges – Docteur Asselin, Renaud – Omnipraticien - 13-309, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-49. Renouvellement des privilèges – Docteure Audet, Linda – Omnipraticienne - 95-320, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-50. Renouvellement des privilèges – Docteur Auger, Martin – Omnipraticien - 85-467, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-51. Renouvellement des privilèges – Docteur Baker, Denis – Omnipraticien - 92-107, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-52. Non-renouvellement des privilèges – Docteure Beaulieu, Gabrielle – Omnipraticienne - 15-028, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-53. Renouvellement des privilèges – Docteur Bergeron, Marc – Omnipraticien - 93-046, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-54. Renouvellement des privilèges – Docteur Bilodeau, Samuel – Omnipraticien - 16-706, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-55. Renouvellement des privilèges – Docteure Blanchette, Amélie – Omnipraticienne - 13-584, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-56. Renouvellement des privilèges – Docteure Blouin, Elizabeth – Omnipraticienne - 92-111, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-57. Renouvellement des privilèges – Docteure Boucher, Léonie - Omnipraticienne - 17-625, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-58. Renouvellement des privilèges – Docteure Bouffard, Geneviève – Omnipraticienne - 13-742, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-59. Renouvellement des privilèges – Docteure Boulanger, Michelle – Omnipraticienne - 84-101, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-60. Renouvellement des privilèges – Docteure Brochu, Marie-Pier – Omnipraticienne - 19-050, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-61. Renouvellement des privilèges – Docteur Carle, Jean – Omnipraticien - 85-198, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-62. Renouvellement des privilèges – Docteur Carpentier, Frédéric – Omnipraticien - 99-061, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-63. Renouvellement des privilèges – Docteur Casserley, Robert – Omnipraticien - 13-099, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-64. Renouvellement des privilèges – Docteure Champagne, Caroline – Omnipraticienne - 96-366, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-65. Renouvellement des privilèges – Docteur Chicoine, Gaétan – Omnipraticien - 91-033, Médecine

- de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-66. Renouvellement des privilèges – Docteure Clavet, Alissa – Omnipraticienne - 17-370, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-67. Renouvellement des privilèges – Docteur Comeau-Lévesque, Paul – Omnipraticien - 14-473 , Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-68. Renouvellement des privilèges – Docteure Dufour, Rose-Marie – Omnipraticienne - 20-534, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-69. Renouvellement des privilèges – Docteur Duhaime, Nancy – Omnipraticienne - 93-081, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-70. Renouvellement des privilèges – Docteure Dumais, Myriam – Omnipraticienne - 20-177, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-71. Renouvellement des privilèges – Docteure Dupont, Myriam – Omnipraticienne - 18-229, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-72. Renouvellement des privilèges – Docteur Fortin, Gilles – Omnipraticien - 91-271, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-73. Renouvellement des privilèges – Docteur Gagnon, Philippe – Omnipraticien - 18-508, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-74. Renouvellement des privilèges – Docteur Gaudreau, Mario – Omnipraticien - 84-433, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-75. Renouvellement des privilèges – Docteure Guimont, Marie-Christine – Omnipraticienne – 10-535, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-76. Renouvellement des privilèges – Docteur Kind, Simon – Omnipraticien - 12-022, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-77. Renouvellement des privilèges – Docteur Laflamme, Dimitri – Omnipraticien - 19-126, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-78. Renouvellement des privilèges – Docteur Laliberté-Roy, Lawrence – Omnipraticien - 14-384, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-79. Renouvellement des privilèges – Docteur Leclerc, André – Omnipraticien - 09-328, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-80. Renouvellement des privilèges - Docteure Létourneau, Annie – Omnipraticienne - 98-059, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-81. Renouvellement des privilèges – Docteur Martel, Pierre – Omnipraticien - 09-215, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-82. Renouvellement des privilèges – Docteure Mercier, Annie – Omnipraticienne - 96-132, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-83. Renouvellement des privilèges – Docteur Mercier, Mathieu – Omnipraticien - 07-495, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-84. Renouvellement des privilèges – Docteure Monnier, Audrey – Omnipraticienne - 10-183, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-85. Renouvellement des privilèges – Docteur Moraud, Édouard – Omnipraticien - 92-281, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;

- 2023-55-07-86. Renouvellement des privilèges – Docteur Ouellet, Alexandre – Omnipraticien - 14-412, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-87. Renouvellement des privilèges – Docteure Ouellet, Jessica – Omnipraticienne - 18-380, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-88. Renouvellement des privilèges – Docteure Paré, Lyne – Omnipraticienne - 77-306, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-89. Renouvellement des privilèges – Docteur Pelletier, Martin – Omnipraticien - 99-149, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-90. Renouvellement des privilèges – Docteure Poirier, Dominique – Omnipraticienne - 05-110, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-91. Renouvellement des privilèges – Docteure Poulin, Maude – Omnipraticienne - 07-198, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-92. Renouvellement des privilèges – Docteure Prévost, Gilles – Omnipraticien - 76-404, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-93. Renouvellement des privilèges – Docteure Proulx, Éloïsia – Omnipraticienne - 13-671, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-94. Renouvellement des privilèges – Docteure Rancourt, Geneviève – Omnipraticienne - 15-721, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-95. Renouvellement des privilèges – Docteur Richard-Chapleau, Félix – Omnipraticien - 12-425, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-96. Renouvellement des privilèges – Docteur Rivest, Jacques – Omnipraticien - 87-469, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-97. Renouvellement des privilèges – Docteure Tanguay, Caroline – Omnipraticienne - 01-114, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-98. Renouvellement des privilèges – Docteur Zinga-Bolenge, Roland-Xavier – Omnipraticien – 03-085, Médecine de famille, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-99. Renouvellement des privilèges – Docteure Audet, Josée – Omnipraticienne - 09-220, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-100. Renouvellement des privilèges – Docteure Bédard, Mélanie – Omnipraticienne - 14-313, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-101. Renouvellement des privilèges – Docteur Belzil, Simon-Pierre – Omnipraticien - 08-143, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-102. Renouvellement des privilèges – Docteure Bernier, Gabrielle – Omnipraticienne - 16-853, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-103. Renouvellement des privilèges – Docteure Bérubé, Johan – Omnipraticienne - 01-076, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-104. Renouvellement des privilèges – Docteure Bilodeau, Valérie - Omnipraticienne - 19-188, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-105. Renouvellement des privilèges – Docteure Binet, Danielle – Omnipraticienne - 84-076, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-106. Renouvellement des privilèges – Docteur Bisailon, Jonathan – Omnipraticien - 17-351, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-107. Renouvellement des privilèges – Docteur Blais, Jacques – Omnipraticien - 78-329, Médecine de famille, secteur Beauce;

- 2023-55-07-108. Renouvellement des privilèges – Docteure Bolduc, Nacha – Omnipraticienne - 03-865, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-109. Renouvellement des privilèges – Docteur Boudreault, Nicolas – Omnipraticien - 01-080, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-110. Renouvellement des privilèges – Docteur Bourque, Berthier – Omnipraticien, 73-179, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-111. Renouvellement des privilèges – Docteure Bureau-Morin, Marie-Hélène – Omnipraticienne – 07-089, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-112. Renouvellement des privilèges – Docteure Bureau-Morin, Véronique – Omnipraticienne – 07-090, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-113. Renouvellement des privilèges – Docteure Caron, Patricia – Omnipraticienne - 12-293, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-114. Renouvellement des privilèges – Docteure Caron-Fauconnier, Geneviève – Omnipraticienne - 00-126, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-115. Renouvellement des privilèges – Docteure Chouinard, Denise – Omnipraticienne - 01-084, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-116. Renouvellement des privilèges - Docteur Cloutier, Joey – Omnipraticien - 16-555, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-117. Renouvellement des privilèges – Docteur Couillard, Steeve – Omnipraticien - 04-380, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-118. Renouvellement des privilèges – Docteure Cournoyer-Rodrigue, Geneviève – Omnipraticienne - 11-557, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-119. Renouvellement des privilèges – Docteure Cullen, Véronick – Omnipraticienne - 16-783, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-120. Non-renouvellement des privilèges – Docteure Cyr, Andréanne – Omnipraticienne - 09-222, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-121. Renouvellement des privilèges – Docteure Dallaire, Véronique – Omnipraticienne - 18-433, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-122. Renouvellement des privilèges – Docteur Dion, Sylvain – Omnipraticien - 87-071, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-123. Renouvellement des privilèges – Docteure Drouin, Ann-Sarah – Omnipraticienne - 20-444, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-124. Renouvellement des privilèges – Docteur Dubuc, Éric – Omnipraticien - 10-137, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-125. Renouvellement des privilèges – Docteure Dufour, Dorothée – Omnipraticienne - 19-333, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-126. Renouvellement des privilèges – Docteure Duguay, Véronique – Omnipraticienne - 09-274, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-127. Renouvellement des privilèges – Docteur Émery-Guénette, Jean-François – Omnipraticien - 11-458, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-128. Renouvellement des privilèges – Docteure Fecteau, Line – Omnipraticienne - 06-196, Médecine de famille, secteur Beauce;

- 2023-55-07-129. Renouvellement des privilèges – Docteure Ferland, Manon – Omnipraticienne - 92-318, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-130. Renouvellement des privilèges – Docteure Forest, Elisabeth – Omnipraticienne - 00-842, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-131. Renouvellement des privilèges – Docteure Fortier, Isabelle – Omnipraticienne - 08-151, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-132. Renouvellement des privilèges – Docteure Gagné, Geneviève – Omnipraticienne - 13-614, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-133. Renouvellement des privilèges – Docteure Gagnon, Marie-Anne – Omnipraticienne - 10-555, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-134. Renouvellement des privilèges – Docteure Gagnon, Rébecca – Omnipraticienne - 04-184, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-135. Renouvellement des privilèges – Docteur Garneau, Thomas – Omnipraticien - 14-149, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-136. Renouvellement des privilèges – Docteure Gaudreault-Beaulieu, Odélie – Omnipraticienne - 19-693, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-137. Renouvellement des privilèges – Docteure Gilbert, Lucie – Omnipraticienne - 93-095, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-138. Renouvellement des privilèges – Docteur Girard, Daniel – Omnipraticien - 13-494, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-139. Renouvellement des privilèges – Docteur Guilmette, Pierre – Omnipraticien - 86-362, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-140. Renouvellement des privilèges – Docteure Hamrouni, Malika – Omnipraticienne - 13-618, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-141. Renouvellement des privilèges – Docteure Hébert, Annie – Omnipraticienne - 04-182, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-142. Renouvellement des privilèges – Docteure Hébert, Isabelle – Omnipraticienne - 08-277, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-143. Renouvellement des privilèges – Docteure Hébert, Nancy – Omnipraticienne - 03-125, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-144. Renouvellement des privilèges – Docteure Jacques, Catherine – Omnipraticienne - 15-556, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-145. Renouvellement des privilèges – Docteure Janelle, Geneviève - Omnipraticienne - 09-005, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-146. Renouvellement des privilèges – Docteure Labbé, Paule – Omnipraticienne - 90-123, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-147. Renouvellement des privilèges - Docteure Labrecque, Carole – Omnipraticienne - 10-206, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-148. Renouvellement des privilèges – Docteur Lamer, Mark – Omnipraticien - 99-115, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-149. Renouvellement des privilèges – Docteure Landry, Caroline – Omnipraticienne - 06-202, Médecine de famille, secteur Beauce;

- 2023-55-07-150. Renouvellement des privilèges – Docteure Landry, Hélène – Omnipraticienne - 05-394, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-151. Renouvellement des privilèges – Docteure Lapierre, Mélanie – Omnipraticienne - 10-162, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-152. Renouvellement des privilèges – Docteure Létourneau, Sandra – Omnipraticienne - 02-111, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-153. Renouvellement des privilèges – Docteure Maheux, Sophie – Omnipraticienne - 15-477, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-154. Renouvellement des privilèges – Docteur Marchand-Drolet, Vincent – Omnipraticien - 11-126, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-156. Renouvellement des privilèges – Docteure Mignault, Audrey-Anne – Omnipraticienne - 02-681, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-157. Renouvellement des privilèges – Docteure Nadeau, Cynthia – Omnipraticienne - 00-873, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-158. Renouvellement des privilèges – Docteur Nadeau, Jean-Claude – Omnipraticien - 80-345, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-159. Renouvellement des privilèges – Docteure Parent, Nathalie – Omnipraticienne - 98-438, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-160. Renouvellement des privilèges – Docteure Patry, Isabelle – Omnipraticienne - 13-403, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-162. Renouvellement des privilèges – Docteure Perreault-Vallières, Valérie – Omnipraticienne – 20-967, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-163. Renouvellement des privilèges – Docteure Proulx-Pinard, Laurence – Omnipraticienne – 17-735, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-164. Renouvellement des privilèges – Docteure Roberge, Sophie – Omnipraticienne - 13-115, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-165. Renouvellement des privilèges – Docteure Roy, Marie-Lou – Omnipraticienne - 06-215, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-166. Renouvellement des privilèges – Docteure Roy, Milène – Omnipraticienne - 18-756, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-167. Renouvellement des privilèges – Docteure Roy, Sophie – Omnipraticienne - 06-069, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-168. Renouvellement des privilèges – Docteure Royer, Mélina – Omnipraticienne - 03-761, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-169. Renouvellement des privilèges – Docteur Savard, Germain – Omnipraticien - 90-187, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-170. Renouvellement des privilèges – Docteure St-Pierre, Elizabeth - Omnipraticienne - 02-990, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-171. Renouvellement des privilèges – Docteur Tardif, Éric – Omnipraticien - 97-483, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-172. Renouvellement des privilèges – Docteure Tremblay, Anik – Omnipraticienne - 00-077, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-173. Renouvellement des privilèges – Docteure Tremblay, Eloïse – Omnipraticienne - 20-732, Médecine de famille, secteur Beauce;

- 2023-55-07-174. Renouvellement des privilèges – Docteur Tremblay, François – Omnipraticien - 18-880, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-175. Renouvellement des privilèges – Docteur Trudeau, Pierre – Omnipraticien - 80-313, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-177. Renouvellement des privilèges – Docteure Vallée, Hélène – Omnipraticienne - 90-219, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-178. Renouvellement des privilèges – Docteur Vallières, Martin - Omnipraticien - 97-163, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-179. Renouvellement des privilèges – Docteur Veilleux, Joey – Omnipraticien - 15-795, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-180. Renouvellement des privilèges – Docteure Vincent-O'Keefe, Karine – Omnipraticienne – 08-257, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-181. Renouvellement des privilèges – Docteure Vocelle, Josée – Omnipraticienne - 96-168, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-182. Renouvellement des privilèges – Docteur Allard, Jean-Philippe – Omnipraticien - 17-267, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-183. Renouvellement des privilèges – Docteure Arsenault Delarosbil, Vincente – Omnipraticienne - 13-620, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-185. Renouvellement des privilèges – Docteure Baby, Marie-Claire – Omnipraticienne – 00-182, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-186. Renouvellement des privilèges – Docteure Barbeau, Mathilde – Omnipraticienne - 01-134, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-188. Renouvellement des privilèges – Docteure Beaudoin, Anne – Omnipraticienne - 83-388, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-187. Renouvellement des privilèges – Docteure Beaudoin, Julie – Omnipraticienne - 06-184, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-189. Renouvellement des privilèges – Docteure Beaudry, Louise – Omnipraticienne - 83-267, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-190. Renouvellement des privilèges – Docteure Beaulieu, Catherine – Omnipraticienne - 08-160, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-191. Renouvellement des privilèges – Docteur Beaulieu, Yohan – Omnipraticien - 02-276, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-192. Renouvellement des privilèges – Docteure Beauregard, Suzanne – Omnipraticienne - 18-372, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-193. Renouvellement des privilèges – Docteur Bégin, Serge-André – Omnipraticien - 85-442, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-194. Renouvellement des privilèges – Docteure Bélanger-Martin, Marie – Omnipraticienne - 17-241, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-195. Renouvellement des privilèges – Docteur Bilodeau, Vincent – Omnipraticien - 00-937, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-196. Renouvellement des privilèges – Docteure Bissonnette, Frédérique – Omnipraticienne – 19-347, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-198. Renouvellement des privilèges – Docteure Blanchet, Catherine – Omnipraticienne - 11-703, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;

- 2023-55-07-199. Renouvellement des privilèges – Docteur Blier, Jonathan – Omnipraticien - 00-687, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-200. Renouvellement des privilèges – Docteur Blondeau, Yoan – Omnipraticien - 20-301, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-201. Renouvellement des privilèges – Docteur Bocquier, Arnaud – Omnipraticien - 06-222, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-202. Renouvellement des privilèges – Docteure Bouchard, Amélie – Omnipraticienne - 10-358, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-203. Renouvellement des privilèges – Docteure Bouchard-Roy, Gabrielle – Omnipraticienne – 20-065, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-204. Renouvellement des privilèges – Docteure Boucher, Émilie – Omnipraticienne - 13-161, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-205. Renouvellement des privilèges – Docteure Boucher, Maryse – Omnipraticienne - 11-348, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-206. Renouvellement des privilèges – Docteure Bouffard, Anne-Sophie – Omnipraticienne - 15-366, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-207. Renouvellement des privilèges – Docteur Boun, Vincent – Omnipraticien - 03-496, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-208. Renouvellement des privilèges – Docteure Bourget, Sandrine – Omnipraticienne - 04-159, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-209. Renouvellement des privilèges – Docteur Bourgoïn, Yves – Omnipraticien - 95-014, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-210. Renouvellement des privilèges – Docteure Boutin, Audrey-Ève – Omnipraticienne - 13-741, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-211. Renouvellement des privilèges – Docteure Boutin, Marie-Christine – Omnipraticienne - 13-376, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-212. Renouvellement des privilèges – Docteure Breton, Janie – Omnipraticienne - 08-148, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-213. Renouvellement des privilèges – Docteure Brochu, Chantal – Omnipraticienne - 01-168, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-214. Renouvellement des privilèges – Docteur Buteau, Dominique – Omnipraticien - 95-066, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-215. Renouvellement des privilèges - Docteure Cameron, Cynthia – Omnipraticienne - 09-146, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-216. Non-renouvellement des privilèges - Docteur Camiré, Raymond – Omnipraticien - 76-073, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-217. Renouvellement des privilèges – Docteur Carbonneau-Cadrin, Kristopher – Omnipraticien – 18-796, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-218. Renouvellement des privilèges – Docteure Carignan, Laurie – Omnipraticienne - 19-320, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-219. Renouvellement des privilèges – Docteure Carrier, Julie – Omnipraticienne - 04-130, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;

- 2023-55-07-220. Renouvellement des privilèges – Docteure Castonguay, Katerine – Omnipraticienne - 20-365, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-221. Renouvellement des privilèges – Docteure Cayouette, Anne-Sophie – Omnipraticienne – 02-752, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-222. Renouvellement des privilèges – Docteure Chagnon-Lessard, Marie – Omnipraticienne – 10-043, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-223. Renouvellement des privilèges – Docteure Champagne, Marie-Pier – Omnipraticienne – 01-759, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-224. Renouvellement des privilèges – Docteure Charette-Martineau, Amélie – Omnipraticienne – 04-187, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-225. Renouvellement des privilèges – Docteure Cimon, Isabelle – Omnipraticienne - 01-085, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-227. Renouvellement des privilèges – Docteure Cloutier, Michèle H. – Omnipraticienne - 92-008, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-228. Renouvellement des privilèges – Docteure Collin, Émilie – Omnipraticienne - 10-107, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-229. Renouvellement des privilèges – Docteure Couillard, Laurence – Omnipraticienne - 15-425, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-230. Renouvellement des privilèges – Docteure Coulombe, Anne-Marie – Omnipraticienne - 11-584, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-231. Renouvellement des privilèges – Docteur Croteau, Bernard – Omnipraticien - 12-020, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-232. Renouvellement des privilèges – Docteure Cusson, Diane F. – Omnipraticienne - 97-081, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-233. Renouvellement des privilèges – Docteur Dallaire, Luc – Omnipraticien - 75-262, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-234. Renouvellement des privilèges – Docteure Dallaire, Renée – Omnipraticienne - 17-314, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-235. Renouvellement des privilèges – Docteure D'Astous, Hélène – Omnipraticienne - 08-150, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-236. Renouvellement des privilèges – Docteure Demers, Annie-Laurence – Omnipraticienne – 10-145, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-238. Renouvellement des privilèges – Docteure Desrosiers, Anne-Edith – Omnipraticienne - 95-085, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-239. Renouvellement des privilèges – Docteur Doucet, Robert – Omnipraticien - 98-101, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-240. Renouvellement des privilèges – Docteur Dropinski, Jean-Pierre – Omnipraticien - 11-070, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-241. Renouvellement des privilèges – Docteure Dubois, Marie-Ève – Omnipraticienne - 12-312, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-242. Renouvellement des privilèges – Docteure Ducharme, Diane – Omnipraticienne - 86-265, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-243. Renouvellement des privilèges – Docteure Dumont, Catherine – Omnipraticienne - 11-367, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;

- 2023-55-07-244. Renouvellement des privilèges – Docteure Dumont-Delorme, Sarah-Jeane – Omnipraticienne - 19-400, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-245. Renouvellement des privilèges – Docteur Duquette, Louis – Omnipraticien - 79-318, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-247. Renouvellement des privilèges – Docteure Forest, Camille B. – Omnipraticienne - 13-295, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-248. Renouvellement des privilèges – Docteure Forgues, Carolanne – Omnipraticienne - 19-991, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-249. Renouvellement des privilèges – Docteure Frenette, Lucie – Omnipraticienne - 97-096, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-250. Renouvellement des privilèges – Docteure Gagné, Élane – Omnipraticienne - 95-031, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-252. Renouvellement des privilèges – Docteure Gagnon-Morin, Caroline – Omnipraticienne – 18-686, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-253. Renouvellement des privilèges – Docteure Gagnon-Richard, Jade – Omnipraticienne - 03-506, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-254. Renouvellement des privilèges – Docteure Garneau, Valérie - Omnipraticienne - 07-122, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-255. Renouvellement des privilèges – Docteur Gauthier, Christophe – Omnipraticien - 14-771, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-256. Renouvellement des privilèges – Docteure Giard, Marie-Lou – Omnipraticienne - 14-739, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-257. Renouvellement des privilèges – Docteur Giguère, Cédric – Omnipraticien - 20-464, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-258. Renouvellement des privilèges – Docteure Gilbert, Valérie – Omnipraticienne - 04-110, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-259. Renouvellement des privilèges – Docteure Girard, Ariane – Omnipraticienne - 13-193, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-260. Renouvellement des privilèges – Docteure Girard, Marie-Ève – Omnipraticienne - 15-325, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-261. Renouvellement des privilèges – Docteur Goddyn, Antoine – Omnipraticien - 01-820, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-262. Renouvellement des privilèges – Docteure Gonthier, Marie-Soleil – Omnipraticienne - 15-472, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-263. Renouvellement des privilèges – Docteure Goyette-Lyonnais, Noémie – Omnipraticienne – 19-423, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-264. Renouvellement des privilèges – Docteur Grenier, Anthony – Omnipraticien - 01-600, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-265. Renouvellement des privilèges – Docteur Grou-Leclerc, Étienne – Omnipraticien - 07-129, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-267. Renouvellement des privilèges – Docteur Hamel, Christophe – Omnipraticien - 16-394, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-268. Renouvellement des privilèges – Docteure Harvey, Gabrielle – Omnipraticienne - 16-309, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;

- 2023-55-07-269. Renouvellement des privilèges – Docteure Houle, Anne-Sophie – Omnipraticienne - 12-780, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-270. Renouvellement des privilèges – Docteure Jean, Catherine – Omnipraticienne - 11-380, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-271. Renouvellement des privilèges – Docteur Labadie, Michel – Omnipraticien - 18-232, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-272. Renouvellement des privilèges – Docteure Labonté, Chantal – Omnipraticienne - 97-117, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-273. Renouvellement des privilèges – Docteure Lacharité, Karine – Omnipraticienne - 10-513, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-274. Renouvellement des privilèges – Docteur Laflamme, Patrice – Omnipraticien - 95-376, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-275. Renouvellement des privilèges – Docteure Laliberté, Anaïs – Omnipraticienne - 01-597, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-276. Renouvellement des privilèges – Docteure Laliberté, Anne – Omnipraticienne - 92-348, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-277. Renouvellement des privilèges – Docteure Laliberté, Josette – Omnipraticienne - 97-370, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-278. Renouvellement des privilèges – Docteur Langlois, Jean – Omnipraticien - 98-361, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-279. Renouvellement des privilèges – Docteure Lanthier, Annie – Omnipraticienne - 11-524, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-280. Renouvellement des privilèges - Docteur Lapointe, Antoine – Omnipraticien - 17-636, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-281. Non-renouvellement des privilèges – Docteure Laroche, Julie – Omnipraticienne - 85-225, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-283. Renouvellement des privilèges – Docteure Lavoie, Julie – Omnipraticienne - 16-577, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-284. Renouvellement des privilèges – Docteure Le Breton-Prévost, Gabrielle – Omnipraticienne – 20-180, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-285. Renouvellement des privilèges – Docteur Leduc, Antoine – Omnipraticien - 00-781, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-286. Renouvellement des privilèges – Docteur Legendre, Eric – Omnipraticien - 04-179, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-288. Renouvellement des privilèges – Docteure Lemieux, Kathleen – Omnipraticienne - 09-056, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-289. Renouvellement des privilèges – Docteure Lepage-Pérusse, Charlotte – Omnipraticienne – 17-730, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-290. Renouvellement des privilèges – Docteure Lessard, Annie-Pier – Omnipraticienne - 19-367, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-291. Renouvellement des privilèges – Docteur Lessard, Sylvain – Omnipraticien - 05-092, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;

- 2023-55-07-292. Renouvellement des privilèges – Docteure Lévesque, Julie – Omnipraticienne - 96-110, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-293. Renouvellement des privilèges – Docteure Lussier, Noémie – Omnipraticienne - 14-398, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-294. Non-renouvellement des privilèges – Docteur Madore, Gervais – Omnipraticien - 79-035, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-295. Renouvellement des privilèges – Docteure Mailhot, Marie-Christine – Omnipraticienne - 07-414, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-296. Renouvellement des privilèges – Docteure Marchand, Luce – Omnipraticienne - 93-404, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-297. Renouvellement des privilèges – Docteure Martin, Catherine – Omnipraticienne - 12-056, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-298. Renouvellement des privilèges – Docteur Mathieu, Yvan – Omnipraticien - 85-157, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-299. Renouvellement des privilèges – Docteure Mercier, Guylaine – Omnipraticienne - 93-149, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-300. Renouvellement des privilèges – Docteure Morin, Diane – Omnipraticienne - 83-311, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-301. Renouvellement des privilèges – Docteure Morin, Véronique – Omnipraticienne - 15-861, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-302. Renouvellement des privilèges – Docteure Nantel, Claire – Omnipraticienne - 79-387, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-303. Renouvellement des privilèges – Docteure Néron, Catherine – Omnipraticienne - 19-404, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-304. Renouvellement des privilèges – Docteur Noël, Denis – Omnipraticien - 90-163, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-305. Renouvellement des privilèges – Docteure Normand, Marie – Omnipraticienne - 97-139, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-306. Renouvellement des privilèges – Docteure Ouellet, Claudia – Omnipraticienne - 18-535, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-308. Renouvellement des privilèges – Docteure Perreault, Josée – Omnipraticienne - 94-129, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-309. Renouvellement des privilèges – Docteure Poulin, Ève-Marie – Omnipraticienne - 13-704, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-310. Renouvellement des privilèges – Docteur Poulin, Michaël – Omnipraticien - 09-615, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-311. Renouvellement des privilèges – Docteure Pouliot, Audrey – Omnipraticienne - 19-413, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-312. Renouvellement des privilèges – Docteure Pouliot, Émilie – Omnipraticienne - 17-391, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-313. Renouvellement des privilèges – Docteure Pouliot, Marie-Christine – Omnipraticienne - 98-158, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;

- 2023-55-07-314. Renouvellement des privilèges – Docteur Prévost, François-Yves – Omnipraticien - 00-100, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-315. Renouvellement des privilèges – Docteure Provencher, Joanne – Omnipraticienne - 95-150, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-316. Renouvellement des privilèges – Docteure Quesnel, Vanessa – Omnipraticienne - 12-423, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-317. Renouvellement des privilèges – Docteur Ratté, François – Omnipraticien - 99-336, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-318. Renouvellement des privilèges – Docteur Ratthé, Matthieu – Omnipraticien - 16-056, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-319. Renouvellement des privilèges – Docteure Renaud, Audrey-Anne – Omnipraticienne - 15-368, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-320. Renouvellement des privilèges – Docteure Ringuet, Émilie – Omnipraticienne - 20-652, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-321. Renouvellement des privilèges – Docteure Robert, Mélanie – Omnipraticienne - 12-605, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-322. Renouvellement des privilèges – Docteure Robichaud, Michèle – Omnipraticienne - 10-212, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-323. Renouvellement des privilèges – Docteure Rochette, Anne-Catherine – Omnipraticienne – 18-150, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-324. Renouvellement des privilèges – Docteur Ross, Alexandre – Omnipraticien - 16-579, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-325. Renouvellement des privilèges – Docteur Rouleau, Christian – Omnipraticien - 18-503, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-326. Renouvellement des privilèges – Docteure Routhier, Brigitte – Omnipraticienne - 94-141, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-328. Non-renouvellement des privilèges – Docteur Roux, Daniel – Omnipraticien - 81-368, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-329. Renouvellement des privilèges – Docteure Roy, Amélie – Omnipraticienne - 11-042, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-330. Renouvellement des privilèges – Docteur Roy Talbot, Vincent – Omnipraticien - 12-396, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-331. Renouvellement des privilèges – Docteure Salvail, Mia – Omnipraticienne - 14-695, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-332. Renouvellement des privilèges – Docteure Sanfaçon, Cathie – Omnipraticienne - 07-315, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-333. Renouvellement des privilèges – Docteure Savoie, Anne-Marie – Omnipraticienne - 98-167, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-334. Renouvellement des privilèges – Docteur Shink, Daniel – Omnipraticien - 91-134, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-335. Renouvellement des privilèges – Docteure Shink, Nancy – Omnipraticienne - 88-014, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;

- 2023-55-07-336. Renouvellement des privilèges – Docteur St-Arnaud, Daniel – Omnipraticien - 07-212, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-337. Renouvellement des privilèges – Docteure St-Martin, Annie – Omnipraticienne - 93-343, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-338. Renouvellement des privilèges – Docteure St-Pierre, Katie – Omnipraticienne - 11-685, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-339. Renouvellement des privilèges – Docteur Tanguay, Louis – Omnipraticien - 17-120, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-340. Renouvellement des privilèges – Docteure Tanguay, Sandrine – Omnipraticienne - 17-329, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-341. Renouvellement des privilèges – Docteure Tanguay, Sarah – Omnipraticienne - 16-395, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-342. Renouvellement des privilèges – Docteure Thiffault, Annie-Claude – Omnipraticienne - 12-082, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-343. Renouvellement des privilèges – Docteur Thomassin, David – Omnipraticien - 11-155, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-344. Renouvellement des privilèges – Docteure Tousignant, Marie-Line – Omnipraticienne - 14-052, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-345. Renouvellement des privilèges – Docteure Tremblay, Marie-Hélène – Omnipraticienne – 96-300, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-346. Renouvellement des privilèges – Docteur Tremblay, Michel – Omnipraticien - 85-093, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-348. Renouvellement des privilèges – Docteure Uhler, Anne Marie – Omnipraticienne - 93-183, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-349. Non-renouvellement des privilèges – Docteur Vandal, Claude – Omnipraticien - 79-426, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-350. Renouvellement des privilèges – Docteure Vermette, Gabrielle – Omnipraticienne - 82-485, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-351. Renouvellement des privilèges – Docteure Verret, Marie-Joëlle – Omnipraticienne - 01-798, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-352. Renouvellement des privilèges – Docteur Villeneuve, André – Omnipraticien - 97-393, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-353. Non-renouvellement des privilèges – Docteure Dansereau, Danielle – Omnipraticienne - 87-394, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-354. Renouvellement des privilèges – Docteure Laflamme-Leblanc, Kathya – Omnipraticienne – 02-988, Médecine de famille, secteur Beauce;
- 2023-55-07-355. Renouvellement des privilèges – Docteure Bilodeau, Audrey - Chirurgie générale – 07-244 , Chirurgie générale, secteur Thetford;

Renouvellement des contrats de services des sages-femmes

- 2023-55-07-356 Renouvellement du contrat de sage-femme à temps partiel régulier de madame Charline Gervais-Brousseau;
- 2023-55-07-357 Renouvellement du contrat de sage-femme à temps partiel régulier de madame Christine Rheault;

- 2023-55-07-358 Renouvellement du contrat de sage-femme à temps partiel régulier de madame Clara Sévigny-Bachand;
- 2023-55-07-359 Renouvellement du contrat de sage-femme à temps partiel régulier de madame Émilie Simard;
- 2023-55-07-360 Renouvellement du contrat de sage-femme à temps partiel régulier et occasionnel de madame Eugénie Champagne;
- 2023-55-07-361 Renouvellement du contrat de sage-femme à temps partiel régulier de madame François Hasty;
- 2023-55-07-362 Renouvellement du contrat de sage-femme à temps partiel régulier et occasionnel de madame Geneviève Bélanger;
- 2023-55-07-363 Renouvellement du contrat de sage-femme à temps partiel régulier de madame Geneviève Morin;
- 2023-55-07-364 Renouvellement du contrat de sage-femme à temps partiel régulier de madame Julie Turgeon;
- 2023-55-07-365 Renouvellement du contrat de sage-femme à temps partiel régulier et occasionnel de madame Marie-Audrey Vaillancourt;
- 2023-55-07-366 Renouvellement du contrat de sage-femme à temps partiel régulier et occasionnel de madame Marie-Gabrielle Rivest-Auger;
- 2023-55-07-367 Renouvellement du contrat de sage-femme à temps partiel régulier de madame Naoual Alazouer;
- 2023-55-07-368 Renouvellement du contrat de sage-femme à temps partiel régulier et occasionnel de madame Roxane Bolduc;
- 2023-55-07-369 Renouvellement du contrat de sage-femme à temps partiel régulier de madame Anne-Christine Foisy;

Cessations d'exercice

- 2023-55-07-370 Cessation d'exercice du docteur André Vincent (82-361), infectiologue, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-371 Cessation d'exercice du docteur Bernard Têtu (90-193), anatomopathologiste, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-372 Cessation d'exercice du docteur Christian Fortin (03-907), santé publique, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-373 Cessation d'exercice du docteur Mario Bélanger (81-319), hématologue, secteur Alphonse-Desjardins;
- 2023-55-07-374 Cessation d'exercice du docteur Maxime Charbonneau (02-835), orthopédiste, secteur Beauce;
- 2023-55-07-375 Cessation d'exercice du docteur Pierre Gagné (84-050), omnipraticien, secteur Beauce;
- 2023-55-07-376 Cessation d'exercice du docteur Raymond Coulombe (84-133), dentiste, secteur Montmagny-L'Islet;
- 2023-55-07-377 Cessation d'exercice de la docteure Andrée-Anne Bérubé (12-740), obstétricienne-gynécologue, secteur Beauce;
- 2023-55-07-378 Cessation d'exercice de la docteure Anne-Marie Roy (20-477), omnipraticienne, secteur Thetford;
- 2023-55-07-379 Cessation d'exercice de la docteure Pascale Drolet (15-659), physiatre, secteur Alphonse-Desjardins;

Octrois de privilèges

- 2023-55-07-380 Autorisation de remplacement temporaire du docteur Laurier Bouchard (78-388), Gynécologue-obstétricien, secteur Beauce;
- 2023-55-07-381 Autorisation de remplacement temporaire du docteur Bernard Lefebvre (77-346), Médecine nucléaire, secteur Alphonse-Desjardins;

Modification de privilèges

- 2023-55-07-382 Modification des privilèges du/de la docteur(e) Amélie Bourque (LIC 11-308), Dentiste, secteur Beauce;

Autorisation de signature

- 2023-55-07-383 Autorisations de signatures découlant des transactions avec la Régie de l'assurance maladie du Québec;

2023-55-08. AFFAIRES DIVERSES

2023-55-08-01. Suivi de gestion;

2023-55-08-01.01. Contrat de services de la Responsable des services de sage-femme;

2023-55-08-02. Divers;

2023-55-08-03. Période de questions (s'il y a lieu);

2023-55-09. Prochaine séance ordinaire du conseil d'administration :

Le 26 avril 2023 : Lieu à préciser – Thetford Mines;

2023-55-10. Clôture de la 55^e séance ordinaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-55-03. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA 54^E SÉANCE ORDINAIRE ET DE LA 57^E SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUES LE 25 JANVIER 2023

Sur proposition dûment formulée par monsieur Yves Genest et appuyée de madame Josée Caron, il est résolu à l'unanimité d'approuver les procès-verbaux de la 54^e séance ordinaire et de la 57^e séance extraordinaire tenues le 25 janvier 2023.

1. Affaires découlant des procès-verbaux;

Tous les suivis des décisions du conseil d'administration ont fait l'objet d'un suivi administratif en respect des résolutions adoptées aux dates précitées.

ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ

2023-55-04. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

TRAVAUX CHSLD DE SAINTE-HÉNÉDINE

Je vais débiter mon rapport par une bonne nouvelle qui consiste en l'annonce récente des travaux de rénovation majeurs au CHSLD de Sainte-Hénédine. Ces travaux débiteront dès le mois de mai prochain et s'échelonnent sur une période allant de 15 à 18 mois.

Ces travaux estimés à 3 millions de dollars, visent à répondre à certaines problématiques relatives à la fonctionnalité des lieux, au manque d'espace et à l'usure de certaines parties du bâtiment. Ce permettra de rehausser la qualité de l'installation et de ses aménagements. Ainsi, les travaux, inspirés des aménagements des maisons des aînés, iront de remplacement de fenêtres, du revêtement extérieur et du mobilier intégré dans les chambres des résidents à l'agrandissement du salon des familles, à l'amélioration de certaines chambres ou encore à une meilleure adaptation des lieux pour les rendre davantage accessibles aux fauteuils roulants.

Afin de limiter l'exposition aux bruits, à la poussière et aux risques auprès des résidents et des employés, nous procéderons au relogement temporaire des 34 résidents du CHSLD et à la relocalisation de l'ensemble de ses activités à la Maison des aînés et alternative de Saint-Étienne-de-Lauzon, pour la durée des travaux.

ARRIVÉE DE 40 INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS ISSUS DE L'IMMIGRATION

Le printemps sera marqué par un événement important soit l'arrivée en mai et juin prochains, d'une première cohorte de 40 futurs infirmiers et infirmières provenant de la République démocratique du Congo, du Sénégal et de la Côte d'Ivoire.

Pendant les neuf à douze premiers mois passés au Québec, ces 40 personnes, embauchées par le CISSS de Chaudière-Appalaches, suivront une formation de mise à niveau offerte par le Cégep Beauce-Appalaches ou par le Cégep de Lévis. Elles passeront ensuite l'examen de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) leur

permettant d'exercer leur métier au Québec. Pendant cette période de formation au Cégep, ces personnes pourront jumeler études et travail en œuvrant comme préposées aux bénéficiaires dans nos hôpitaux ou en CHSLD.

L'arrivée de nouveaux infirmiers et infirmières en Beauce, dans Les Etchemins et à Lévis est la bienvenue! Nos équipes de soins ont besoin d'aide et voilà qu'elle arrive!

Dans le contexte de la pénurie de main-d'œuvre, c'est une excellente nouvelle pour les employeurs et les citoyens de la région de la Chaudière-Appalaches. Ces personnes sont venues de loin pour nous prêter main-forte. Notre économie et les services de soins de santé et de services sociaux en ressortiront gagnants! La région aura la chance d'accueillir, en plus des 40 infirmiers et infirmières, 28 conjoints et conjointes ainsi que près de 50 enfants d'âge préscolaire et scolaire. Ces personnes souhaitent travailler et vivre en Chaudière-Appalaches.

Cette importante opération de recrutement a pu être possible grâce à la mobilisation et à la collaboration de plusieurs acteurs de la région tels que le Cégep Beauce-Appalaches, le Cégep de Lévis, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, les carrefours jeunesse-emploi et les acteurs politiques et économiques locaux.

JOURNÉES-EMPLOIS

Des Journées-Emplois se sont tenues dans les dernières semaines dans trois secteurs de la région soient aux Etchemins, à Lévis et à Saint-Georges.

L'objectif de tenir ces événements de recrutement est de rendre le processus facile pour la personne qui cherche un emploi ou qui souhaite changer d'emploi. Nous répondons aux questions des candidats, nous leur présentons nos emplois disponibles et, pour certains titres d'emploi, nous leur offrons également la possibilité de passer une entrevue sur place. Les candidats ont aussi eu l'occasion de visiter les installations où les événements ont eu lieu.

FLUIDITÉ

Nos travaux pour améliorer la fluidité des soins et services se poursuivent avec plusieurs projets qui ont cours à l'hôpital, tant en amont qu'en aval. Nos ressources humaines sont précieuses et rares et plus que jamais nous devons nous assurer de l'efficacité et de la performance de nos services. Je tiens à souligner mobilisation de tous les acteurs à travailler en équipe dans une approche d'amélioration continue et de proximité.

CLINIQUE SATELLITE COVID LONGUE

Un nouveau service, la clinique satellite COVID longue de Chaudière-Appalaches (de la grande clinique principale déjà déployée à Québec), ouvrira de façon graduelle, à partir de la fin-mars du côté du Centre de réadaptation en déficience physique dans le secteur de Charny, à la tête des ponts à Lévis. La clinique est rattachée à la clinique principale du CHU de Québec-Université Laval.

Pour les modalités d'accès à la clinique, elle se fera sous référence médicale en présence d'un diagnostic de COVID longue.

SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE ACTUELLE

La baisse des cas de COVID se poursuit. La Santé publique remarque cependant que sur les 200 cas dépistés hebdomadairement en moyenne, les personnes sont un peu plus jeunes en âge.

Les cas d'Influenza et de virus respiratoire Syncital ont un indice à la baisse.

2023-55-05. GOUVERNANCE ET AFFAIRES CORPORATIVES

2023-55-05-01. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ DES SERVICES

Monsieur Jérôme l'Heureux informe les participants que les membres du comité se sont réunis le 16 mars dernier.

Un suivi est fait quant à l'enjeu soulevé concernant le dossier des tests pap. Le dossier chemine bien et la tendance est fortement à la baisse. De plus, en ce qui concerne l'ouverture de la Maison de aînés et alternatives de St-Étienne

de Lauzon, les employés ont été accueillis le 17 février dernier. Pour ce qui est des premiers résidents, ces derniers ont été accueillis le 24 février 2023.

- Rapport périodique du 6 novembre 2022 au 28 janvier 2023 (P9 à P11) de la commissaire locale aux plaintes
 - Le nombre de plaintes reçues et conclues est en augmentation comparativement à l'an dernier. Toutefois, le délai de traitement des plaintes est respecté. De plus, on note une nette amélioration de respect du délai de 45 jours par les cinq (5) médecins examinateurs.
 - Les suivis des recommandations sont en constante amélioration.
- Indicateurs de prévention et contrôle des infections
 - Le taux d'incidence périodique à la C-Difficile est de nouveau au-dessus de la cible ministérielle.
- Gestion des risques
 - Le nombre des incidents/accidents rapportés est en diminution comparativement aux données de l'année dernières. Les principales causes sont liées aux chutes et à la médication.
- Événements sentinelles et Protecteur du citoyen
 - Aucun élément particulier à signaler. Les recommandation et suivis sont réalisés en temps opportun.
- RI-RTF
 - Le nombre de RI-RTF est demeuré inchangé et le taux d'occupation actuel est de 96 %. Il y a cinq (5) processus de recrutement en cours.
- RPA
 - Le nombre est demeuré le même depuis la dernière période. Une fermeture est annoncée pour le mois de mai prochain.
- Visites de contrôle (statistiques des rapports)
 - Aucun élément particulier à signaler.
- Visites ministérielles en CHSLD

2023-55-05-02. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Madame Suzanne Jean informe les participants que les membres du comité se sont réunis le 20 mars 2023.

Les points suivants ont été traités :

- Plans de conservation équipements médicaux, non médicaux et mobilier 2023-2026;
- Recommandation de trois (3) résolutions à recommander au conseil d'administration du 22 mars 2023
 - Projet d'achat du terrain d'Hydro-Québec;
 - Projet d'acquisition de la résidence à assistance continue de St-Romuald;
 - Demande de modification à l'organigramme du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches;

2023-55-05-04. MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE (REG_DREU_2015-002.C)

ATTENDU QUE l'avis ministériel intitulé « Conditions d'exercice des comités d'éthique de la recherche désignés par le ministre de la Santé et des Services sociaux en vertu de l'article 21 du Code civil du Québec » prévoit que le conseil d'administration doit s'assurer du bon fonctionnement de son comité d'éthique de la recherche (CER);

ATTENDU QU' en conformité dudit avis, le conseil d'administration a adopté le *Règlement du comité d'éthique de la recherche* (REG_DREU_2015-002.B);

ATTENDU QUE la version révisée de ce règlement vise notamment à se conformer au Cadre de référence ministériel pour la recherche avec des participants humains à la suite d'une demande du ministère de la Santé et des Services sociaux. Les modifications apportées au règlement font partie des conditions associées au renouvellement de la désignation du CER en vertu de l'article 21 Code civil du Québec;

ATTENDU QUE l'avis favorable du comité d'éthique de la recherche à l'effet d'adopter la version révisée de son règlement tel qu'il est déposé;

Sur proposition dûment formulée par monsieur Yves Genest, appuyée par madame Suzanne Jean, il est résolu :

- 1) d'adopter le règlement du comité d'éthique de la recherche lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2) de confier au président-directeur général le mandat d'assurer le suivi administratif entourant l'application de ce règlement;
- 3) de confier au président-directeur général le mandat à transmettre au ministre de la Santé et des Services sociaux une copie de la présente résolution et du *Règlement du comité d'éthique de la recherche* (REG_DREU_2015-002.C).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-55-05-05. MISE À JOUR DU RÈGLEMENT RÉGISSANT L'ÉMISSION ET L'EXÉCUTION DES ORDONNANCES DU DÉPARTEMENT DE PHARMACIE DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE CHAUDIÈRE-APPALACHES (REG_DSP_2018-31)

ATTENDU QUE le paragraphe 77 du Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements prévoit que sous l'autorité du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), le chef du département de pharmacie élabore les règles d'utilisation des médicaments et les modalités régissant l'émission et l'exécution des ordonnances, notamment en ce qui concerne les critères de validité des ordonnances;

ATTENDU QUE le CMDP a une responsabilité face aux règles d'utilisation en général telle que prévue à l'article 214 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux à l'effet de faire des recommandations sur les règles d'utilisation des médicaments applicables dans le centre et élaborées par le chef de département clinique;

ATTENDU QUE la mise à jour du présent règlement est nécessaire afin de tenir compte de l'évolution des champs de compétences des professionnels de la santé et de l'évolution des pratiques;

ATTENDU QUE les instances concernées ont été consultées dans l'élaboration de la mise à jour du présent règlement;

ATTENDU l'avis favorable du conseil exécutif du CMDP obtenu lors de sa rencontre du 19 octobre 2022;

Sur proposition dûment formulée par madame Diane Fecteau, appuyée par madame Lise M. Vachon, il est résolu :

- 1) d'approuver la mise à jour du Règlement régissant l'émission et l'exécution des ordonnances du Département de pharmacie du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches (REG_DSP_2018-31) tel qu'il est joint à la présente pour en faire partie intégrante;
- 2) de confier à la Direction des services professionnels le mandat d'assurer les suites pertinentes pour la mise en application des modifications apportées au présent règlement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-55-05-06. BILAN TRIMESTRIEL DE LA DIRECTRICE DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

Madame Caroline Brown, directrice de la protection de la jeunesse et directrice provinciale, présente le trimestriel de la protection de la jeunesse.

Les thématiques suivantes seront abordées lors de la présentation du bilan trimestriel :

- Accessibilité, portrait des ressources humaines, suivi du plan d'action.

- 345 dossiers en attente
- Le zéro théorique est de 55
- Délais moyens : 19 jours
- Cible ministérielle : 25 jours

Application des mesures

- 22 dossiers en attente
- 33 dossiers en attente de réaffectation
- Délais moyens : 16,8 jours
- Cible ministérielle: 17 jours

Depuis le 1^{er} novembre 2022

- Signalements reçus : 2759
- Signalements retenus : 1122

Portrait des ressources humaines

- Assurance salaire : 2,8 %
- Taux de présence au travail : 60 %

Plan d'action

Cible : retour à une liste d'attente en contrôle à l'évaluation-orientation au 15 juin 2023 et au 1^{er} mars 2023 pour le service de l'application des mesures.

Mesures mise en place :

Évaluation-orientation

- Attribuer de 10 à 12 évaluations de plus pendant 20 semaines
- Offrir du temps supplémentaire
- Ajout d'aides sociales, techniciens en travail social et postes d'auto remplacement
- Blitz lorsque possible
- Élargir les territoires desservis par l'agent de liaison au tribunal
- Cibler tous les dossiers qui sont compromis avec un choix de mesures judiciaires et les acheminer aux équipes d'application des mesures (projet orientation)
- Regarder la possibilité de déplacer nos ressources au secteur critique du service des codes 1-2 et du service intégré en abus et maltraitance (SIAM)
- Appel à tous les intervenants, ayant quitté la direction de la protection de la jeunesse au profit d'autres directions, pour prendre en charge des dossiers soit en temps supplémentaire ou sur une certaine période à temps plein ou partiel
- Regarder la possibilité de réduire ou cesser certaines activités dans notre direction pour affecter le personnel qualifié au service évaluation-orientation
- Regarder la possibilité de réduire ou cesser certaines activités dans d'autres directions pour orienter ce personnel au service évaluation-orientation pendant une période de quatre semaines
- Rencontre hebdomadaire des chefs à l'évaluation-orientation et de la direction du programme jeunesse
- Travailler sur notre productivité

Application des mesures

- Mettre en place l'équipe régionale à l'application des mesures composée de six intervenants qui s'occuperont des dossiers en attente
- Regarder l'organisation du travail en continu
- Prendre tous les dossiers qui sont transférés pour un projet orientation

Prochaines étapes

- Plan d'action présenté aux instances syndicales

- Comité paritaire en action et sous-comité à venir pour agir sur l'organisation du travail
- Rencontre avec les facultés de l'Université Laval (travail social, criminologie et psychoéducation) pour favoriser les stages et valoriser l'emploi en protection de la jeunesse
- Rendez-vous avec les ressources humaines pour prioriser les embauches en protection de la jeunesse

2023-55-05-07. RÉVISION DE LA POLITIQUE DE RÉGIE INTERNE DU CENTRE DE RECHERCHE DU CENTRE INTÉGRÉE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

ATTENDU QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches a l'obligation de se conformer aux différentes normes et pratiques de gestion édictées par le ministère de la Santé et des Services sociaux, lequel confie aux établissements la responsabilité des activités de la recherche;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a adopté, à sa séance du 23 mars 2022, la Politique de régie interne du Centre de recherche (POL_DREU_2016-114.B) remplaçant la Politique de l'Assemblée des chercheurs du Centre de recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches (POL_DREU_2016-114.A);

ATTENDU QUE cette politique s'insère dans la vision du développement de la recherche sur tout le territoire du CISSS de Chaudière-Appalaches et est en parfaite cohérence avec sa mission qui est de « maintenir, améliorer et restaurer la santé et le bien-être de la population de Chaudière-Appalaches en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique de la région »;

ATTENDU QUE cette politique vise également à :

- contribuer au développement de la mission universitaire, volet recherche;
- formaliser la contribution des divers acteurs de la recherche;

ATTENDU QUE le comité de direction a pris connaissance, à sa réunion du 14 mars 2023, de la révision de ladite politique et en fait la recommandation pour adoption;

ATTENDU QUE la présente révision fait suite à une demande du MSSS reçue le 26 avril 2022, afin de procéder à la révision des documents afférents à notre cadre réglementaire de la recherche afin que celui-ci soit conforme au cadre de référence ministériel;

ATTENDU QUE cette révision incluait l'énoncé de nouveaux critères de désignation de statuts de chercheurs et que ceux-ci ont été consignés dans la nouvelle Procédure concernant l'octroi d'un statut de chercheur au CISSS de Chaudière-Appalaches adoptée par le comité de direction du CISSS en date du 14 mars 2023;

Sur proposition dûment formulée par madame Catherine Pépin, appuyée par docteur Simon Bordeleau, il est résolu :

- 1) d'approuver la révision de la Politique de régie interne du Centre de recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches (POL_DREU_2016-114.B);
- 2) de confier à la Direction de la recherche et de l'enseignement et de la recherche le mandat d'assurer les suites pertinentes pour la mise en application du présent règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-55-05-08. RÉVISION DU RÈGLEMENT PORTANT SUR LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS DE RECHERCHE

ATTENDU QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches a l'obligation de se conformer aux différentes normes et pratiques de gestion édictées par le ministère de la Santé et des Services sociaux, lequel confie aux établissements la responsabilité des activités de la recherche;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a adopté, à sa séance du 23 mars 2022, les modifications apportées à l'actuel **Règlement portant sur la réalisation d'activités de recherche** (REG_DREU_2016-015.B), règlement adopté par le conseil d'administration du 14 décembre 2016;

ATTENDU QUE ce règlement s'insère dans la vision du développement de la recherche sur tout le territoire du CISSS de Chaudière-Appalaches et est en parfaite cohérence avec sa mission qui est de « maintenir, améliorer et restaurer la santé et le bien-être de la population de Chaudière-Appalaches en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique de la région »;

ATTENDU QUE ce règlement vise également à :

- contribuer au développement de la mission universitaire, volet recherche;
- formaliser la contribution des divers acteurs de la recherche;
- respecter les règles générales communes du Fonds de recherche du Québec;

ATTENDU QUE le comité de direction du CISSS a pris connaissance, à sa réunion du 14 mars 2023, des modifications dudit règlement et en fait la recommandation pour adoption;

ATTENDU QUE la présente révision fait suite à une demande du MSSS reçue le 26 avril 2022, afin de procéder à la révision des documents afférents à notre cadre réglementaire de la recherche afin que celui-ci soit conforme au cadre de référence ministériel;

Sur proposition dûment formulée par monsieur William Morin-Roy, appuyée par madame Diane Fecteau, il est résolu :

- 1) d'approuver les modifications apportées à l'actuel **Règlement portant sur la réalisation d'activités de recherche** (REG_DREU_2016-015.B);
- 2) de confier à la Direction de la recherche et de l'enseignement universitaire le mandat d'assurer les suites pertinentes pour la mise en application du présent règlement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-55-05-09. MISE À JOUR DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE PROMOTION DE LA CIVILITÉ ET DE LA PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT ET DE LA VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL (POL-CA2016-105)

ATTENDU QU' une révision globale du processus de traitement des formulaires de dénonciation de harcèlement a été effectuée;

ATTENDU QUE les documents de référence, les outils de soutien et les moyens d'intervention ont été adaptés et mis à jour;

ATTENDU QUE cette révision vise à faciliter le soutien aux personnes ayant besoin d'aide dans le cadre des situations d'incivilité, conflictuelles ou s'apparentant à du harcèlement;

ATTENDU QUE cette révision vise à favoriser et à promouvoir la prise en charge rapide de ces situations;

ATTENDU QUE cette révision vise à outiller les gestionnaires, les représentants syndicaux, le personnel ou, au besoin, tout acteur pouvant contribuer à la promotion du respect et de la civilité et à la prévention du harcèlement et de la violence au CISSS de Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE des modifications majeures ont été apportées à la Politique en matière de promotion de la civilité et de la prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail (POL-CA2016-105);

ATTENDU QUE le comité de direction a adopté la politique à sa séance du 17 janvier 2023 et en recommande l'adoption;

Sur proposition dûment formulée par madame Josée Caron, appuyée par monsieur William Morin-Roy, il est résolu :

- 1) d'approuver la révision de la Politique en matière de promotion de la civilité et de la prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail (POL-CA2016-105) telle qu'elle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2) de confier au président-directeur général le mandat d'assurer le suivi administratif entourant l'application de ce règlement;

- 3) de confier à la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques le mandat d'assurer les suites pertinentes pour la mise en application du présent règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-55-05-10. RÉVISION DE LA POLITIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (POL_DST_2021-166)

- ATTENDU QUE** la Loi sur le développement durable assujettit les ministères et organismes à l'adoption d'un plan d'action de développement durable;
- ATTENDU QUE** la Loi sur le développement durable s'applique au ministère de la Santé et des Services sociaux sans être imposé aux établissements;
- ATTENDU QUE** le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches vise l'uniformisation des politiques;
- ATTENDU QUE** le CISSS de Chaudière-Appalaches a adopté la politique le 24 mars 2021;
- ATTENDU QUE** le comité de développement durable en a pris connaissance le 1^{er} novembre 2022 et en fait la recommandation.

Sur proposition dûment formulée par monsieur Mathieu Fontaine, appuyée par docteur Simon Bordeleau, il est résolu :

- 1) d'approuver la Politique de développement durable (*POL_DST_2021-166.A*) du CISSS de Chaudière-Appalaches telle qu'elle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;
- 2) de confier au président-directeur général le mandat d'assurer le suivi administratif entourant l'application de ce règlement;
- 3) de confier à la Direction des services techniques le mandat d'assurer les suites pertinentes pour la mise en application du présent règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-55-05-11. DEMANDE DE MODIFICATION À L'ORGANIGRAMME DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

- ATTENDU QUE** le conseil d'administration a adopté sa structure organisationnelle le 16 avril 2015 (résolution 2015-03), le 5 mai 2016 (résolution 2016-05-10), le 14 septembre 2016 (résolution 2016-08-09), le 9 mai 2018 (résolution 2018-22-459), le 12 septembre 2019 (résolution se2019-27-03.), le 28 avril 2021 (résolution 2021-42-09), le 22 septembre 2021 (résolution 2021-44-08), le 8 décembre 2021 (résolution 2021-46-13) et le 27 avril 2022 (résolution 2022-49-07);
- ATTENDU QUE** depuis la création du CISSS de Chaudière-Appalaches, l'évolution des dossiers à caractère financier a été exponentielle, ce qui a généré une pression sur la structure d'encadrement en place à la Direction des ressources financières et de la gestion contractuelle afin de répondre de façon optimale aux besoins de l'organisation;
- ATTENDU** la nécessité de faire évoluer l'offre de service de la Direction des ressources financières et de la gestion contractuelle;
- ATTENDU QUE** l'effet de la crise sanitaire a généré des responsabilités additionnelles pour la Direction des ressources financières et de la gestion contractuelle en matière de redditions de comptes exigées par le ministère de la Santé et des Services sociaux et les différents organismes centraux;
- ATTENDU QUE** l'établissement dispose de la marge de manœuvre requise et que le poste est en conformité avec les balises ministérielles;
- ATTENDU QUE** le CISSS de Chaudière-Appalaches a préalablement obtenu l'autorisation requise du ministère de la Santé et des Services sociaux afin de procéder aux ajustements;

Sur proposition dûment formulée par madame Suzanne Jean, appuyée par monsieur William Morin-Roy, il est résolu :

- 1) d'accepter la mise à jour proposée de l'organigramme du CISSS de Chaudière-Appalaches, et ce, en date du 22 mars 2023 telle qu'elle est jointe pour en faire partie intégrante;
- 2) de mandater le président-directeur général à faire suivre la recommandation de la mise à jour de la structure organisationnelle officielle du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches en date du 22 mars 2023 au ministère de la Santé et des Services sociaux pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2023-55-05-12. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT PORTANT SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS
(REG_DQEPE_2017-18.A)**

ATTENDU QUE conformément aux articles 234 et 235 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2), le conseil d'administration d'un établissement public doit édicter par règlement les normes et les mesures à respecter en matière de conflits d'intérêts applicables aux cadres, aux personnes qui travaillent pour l'établissement et aux personnes qui y exercent leur profession;

ATTENDU QUE le présent règlement s'applique à toute personne œuvrant dans l'établissement, à savoir aux cadres, aux hors cadres, aux professionnels, au personnel, aux médecins, aux chercheurs et étudiants, aux bénévoles et aux stagiaires qui exercent leur profession ou qui dispensent des services au Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE toute situation réelle, apparente ou potentielle qui risque de compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice d'une fonction ou à l'occasion de laquelle une personne utilise, ou cherche à utiliser, les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un tel avantage indu à une tierce personne constitue une situation de conflit d'intérêts,

ATTENDU QUE le présent règlement a pour objet :
de préserver et de renforcer le lien de confiance des usagers et de la population, dans l'intégrité et l'impartialité des ressources humaines composant l'établissement,
de favoriser sa transparence et de responsabiliser ses principaux acteurs;
d'établir les mesures pour prévenir ou faire cesser les conflits d'intérêts pouvant entre autres être observables lors de l'octroi de contrats entre l'établissement et une entreprise à l'égard de laquelle une personne qui oeuvre dans l'établissement a un intérêt direct ou indirect.

ATTENDU QUE le conseil d'administration a, à sa séance du 23 mars 2017 (2017-13-10.) et à sa séance du 26 octobre 2022 (202252-11), adopté le Règlement portant sur les conflits d'intérêts (REG_DQEPE_2017-18.A);

ATTENDU QUE le comité de direction a pris connaissance, à sa réunion du 14 mars 2023, des modifications dudit règlement et en fait la recommandation pour adoption;

Sur proposition dûment formulée par madame Lise M. Vachon appuyée par madame Catherine Pépin, il est résolu :

- 1) d'approuver le Règlement portant sur les conflits d'intérêts (REG_DQEPE_2017-18.B) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches, tel qu'il est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2) de confier à M. Patrick Simard, président-directeur général, le mandat de s'assurer de l'application de ce règlement par l'ensemble du personnel du CISSS de Chaudière-Appalaches.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2023-55-06. AFFAIRES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES, INFORMATIONNELLES ET RESSOURCES
HUMAINES**

2023-55-06-01. PROJET D'ACHAT DU TERRAIN D'HYDRO-QUÉBEC

- ATTENDU QUE** conformément à l'article 260 de la Loi sur les services de santé et de services sociaux (RLRQ, c.S-4.2), le CISSS de Chaudière-Appalaches ne peut, sans avoir obtenu l'autorisation préalable prescrite, procéder à l'achat dudit terrain;
- ATTENDU QU'** une étude datant de 2020 d'une firme de professionnels démontre un manque de plus de 1000 cases de stationnement à l'Hôtel-Dieu de Lévis (HDL);
- ATTENDU QUE** depuis plusieurs années, la direction des services techniques (DST) est en démarche continue pour trouver des pistes de solutions. Cependant, les options envisagées ont un impact peu significatif actuellement;
- ATTENDU QUE** la mise en chantier du futur bloc opératoire au-dessus du stationnement des visiteurs actuels accentuera significativement la problématique;
- ATTENDU QUE** l'acquisition du terrain d'Hydro-Québec permettrait l'ajout approximatif de 250 cases de stationnement accessibles aux employés de l'hôpital par la rue du Mont-Marie à moins de 500 mètres de l'hôpital;
- ATTENDU QUE** le prix demandé a été établi à la suite d'une étude indépendante de la valeur marchande du terrain, soit 900 000 \$ et que la DST est d'avis que le prix demandé est juste;
- ATTENDU QUE** l'aménagement du terrain en stationnement est prévu être pris en charge par le projet du bloc opératoire et que des démarches sont déjà entreprises en ce sens avec la SQI qui s'est montrée favorable;
- ATTENDU QUE** nous avons en main une proposition formelle d'offre de vente d'Hydro-Québec et que les Parties se sont montrées favorables à la transaction;
- ATTENDU QUE** le comité de vérification du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, à sa séance du 20 mars 2023, en a pris connaissance et en fait une recommandation favorable au conseil d'administration.

Sur proposition dûment formulée par madame Suzanne Jean appuyée par madame Diane Fecteau, il est résolu :

- 1) d'autoriser le Directeur des services techniques à finaliser les démarches afin de procéder à l'acquisition du terrain d'Hydro-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-55-06-02. PROJET D'ACQUISITION DE LA RÉSIDENCE À ASSISTANCE CONTINUE DE ST-ROMUALD

- ATTENDU QUE** conformément à l'article 260 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches ne peut, sans avoir obtenu l'autorisation préalable prescrite, procéder à l'achat d'un bâtiment;
- ATTENDU QUE** ce modèle d'affaires prévoyait que la corporation se portait acquéreur du terrain ainsi que du bâtiment et prenait en charge le financement via une hypothèque prise avec une institution financière;
- ATTENDU QUE** pour financer le paiement de l'actif et pour couvrir les coûts d'exploitation du bâtiment, la corporation s'engageait à facturer les coûts réels du règlement d'emprunt ainsi que des frais d'exploitation sur présentation réelle des coûts, le tout prévu dans une entente reliant la corporation et le CRDI;
- ATTENDU QUE** l'entente ne prévoyait pas de coûts de travaux d'amélioration du bâtiment à venir et que par ailleurs, le MSSS ne finance pas le CISSS pour des travaux de maintien d'actifs et d'amélioration fonctionnelle sur ce bâtiment puisqu'il ne nous appartient pas;
- ATTENDU QUE** des travaux d'amélioration fonctionnelle évalués à 560 000 \$ sont actuellement en attente de réalisation faute de financement;
- ATTENDU QUE** la corporation accepterait de nous céder le bâtiment au coût résiduel de l'hypothèque, tout en appliquant les sommes dues par la corporation au CISSS dans l'entente de la vente de la RAC L'Islois survenue en 2022 et que selon le calcul de l'autofinancement effectué, ceci correspond à un coût d'acquisition estimé, incluant les travaux, de 870 951 \$ autofinancé;
- ATTENDU QUE** les Parties se sont montrées favorables à la transaction;
- ATTENDU QUE** le comité de vérification du Centre intégré de santé et de services sociaux de

Chaudière-Appalaches, à sa séance du 20 mars 2023, en a pris connaissance et en fait une recommandation favorable au conseil d'administration.

Sur proposition dûment formulée par monsieur Yves Genest appuyée par madame Josée Caron, il est résolu :

- 1) d'autoriser le Directeur des services techniques à poursuivre les démarches d'acquisition de la RAC de Saint-Romuald.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-55-06-03. PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRE 2023-2026

Ce plan a pour objectif de maintenir la sécurité de nos bâtiments selon des critères de priorisations. Nous avons reçu un montant de 11,4 millions de dollars et un vieux solde de 763 377 \$ est toujours disponible.

- Mode de priorisation
 - A. Normes / Règlements / Lois
 - B. Santé / Sécurité
 - C. Fonctionnalité / Offre de service
 - D. Vétusté
 - E. Orientation stratégique
 - F. Effort / Impact
 - G. Coût du projet vs retour sur investissement
 - H. Criticité / Urgence

2023-55-06-04. PLANS DE CONSERVATION ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX, NON MÉDICAUX ET MOBILIER 2023-2026

Ce plan a pour objectif de venir remplacer les équipements médicaux ayant atteint leur durée de vie ou étant brisé. Sujets abordés :

- Révision du mode de financement de l'an prochain
 - Année 2023-24 est une transition
 - Actuellement nous travaillons en amont sur un plan triennal approuvé par le MSSS
 - Pour le futur, la volonté du MSSS est de financer en fonction de la dépense réelle prévue
 - Comités de travail avec les établissements dans les prochains mois
- Équipements médicaux (PEM)
 - Mode de priorisation
 - A. Comité stratégique
 - B. Avis de fin de support
 - C. Avis de désuétude
 - D. Bris irréparable
 - E. Demandes des directions reçues au service de Planification et acquisition des équipements (médicaux, non-médicaux et mobilier)
- Équipements non-médicaux et mobiliers (PCENMM)

2023-55-06-05. PRIORISATION DES PROJETS DE RÉNOVATION FONCTIONNELLE

Le montant disponible pour les rénovations est de l'ordre de 4,8 millions pour les établissements et de l'ordre de 3,5 millions pour les CHSLD.

2023-55-06-06. DEMANDE D'AUTORISATION D'EMPRUNT POUR LE FONDS D'EXPLOITATION POUR LA PÉRIODE DU 30 MARS 2023 AU 30 SEPTEMBRE 2023

- ATTENDU QU'** un emprunt est nécessaire pour couvrir les besoins de liquidités du fonds d'exploitation, autant pour les besoins opérationnels courants que ceux reliés à la COVID-19 et à la période post-pandémie de COVID-19, du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches jusqu'au 30 septembre 2023;
- ATTENDU QUE** l'établissement dispose actuellement d'une autorisation d'emprunt de 200 M\$ venant à échéance le 29 mars 2023 pour ses activités d'exploitation;
- ATTENDU QUE** le solde de fonds au 31 mars 2022 était excédentaire de 6 225 102 \$;
- ATTENDU QUE** l'établissement prévoit terminer l'année 2022-2023 avec un surplus d'exploitation de 1 024 154 \$, tel qu'il est précisé au plus récent rapport financier périodique transmis;
- ATTENDU QUE** le compte à recevoir en provenance du Ministère s'élevait à 315 M\$ au 3 décembre 2022;
- ATTENDU QUE** le Ministère n'est pas en mesure de préciser la date de règlement pour le décaissement desdites sommes;
- ATTENDU QUE** l'établissement a dû assumer, pour l'exercice en cours, des décaissements non anticipés de 35 M\$ dans le cadre de la pandémie de COVID-19, selon la reddition de comptes transmise au Ministère;
- ATTENDU QUE** l'établissement doit également pourvoir à des décaissements non anticipés dans le cadre de la période post-pandémie de COVID-19 pour un montant de 52 M\$, selon la reddition de comptes transmise au Ministère;
- ATTENDU QUE** le budget de caisse prévoit un besoin de liquidités variant jusqu'à 295 M\$, d'ici au 30 septembre 2023;
- ATTENDU QUE** la circulaire 2018-030 « *Politique d'emprunt relié au fonds d'exploitation et engagements financiers* » prévoit qu'une telle demande doit être approuvée par le conseil d'administration et signée par le président-directeur général ou son remplaçant dûment désigné;
- ATTENDU QUE** le comité de vérification du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches recommande l'adoption par le conseil d'administration de la demande d'autorisation d'emprunt, tel qu'en font foi ses délibérations tenues le 20 mars 2023;

Sur proposition dûment formulée par monsieur William Morin-Roy appuyée par madame Suzanne Jean, il est résolu :

- 1) d'autoriser le président-directeur général et la directrice des ressources financières et de la gestion contractuelle à signer, pour et au nom du CISSS de Chaudière-Appalaches, tout document inhérent à la présente demande d'autorisation d'emprunt pour un montant maximal de 295 M\$, renouvelable et valide jusqu'au 30 septembre 2023, et assurer les suivis en découlant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-55-07. AFFAIRES CLINIQUES ET MÉDICALES

RENOUVELLEMENT ET NON-RENOUVELLEMENT DES PRIVILÈGES

2023-55-07-01. À 2023-55-07-355

Pour les points 2023-55-07-01. à 2023-55-07-355., les résolutions ont été déposées en annexe au présent procès-verbal. Ces dernières ont été adoptées sur proposition dûment formulées par docteur Simon Bordeleau et appuyées de madame Diane Fecteau.

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ

2023-55-07-18. Renouvellement des privilèges — Docteur Gauvin, Andréanne — Omnipraticienne — 01-921, Médecine de famille, secteur Thetford;

2023-55-07-197. Renouvellement des privilèges — Docteur Blanchard, Éline — Omnipraticienne — 04-264, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;

~~2023-55-07-237. Renouvellement des privilèges — Docteure Denver, Dominique — Omnipraticienne — 20-094, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins;~~

~~2023-55-07-251. Renouvellement des privilèges — Docteure Gagnon, Fabienne — Omnipraticienne — 88-299, Médecine de famille, secteur Alphonse-Desjardins~~

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE SERVICES DES SAGES-FEMMES

2023-55-07-356 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SAGE-FEMME À TEMPS PARTIEL RÉGULIER DE MADAME CHARLINE GERVAIS-BROSSEAU

ATTENDU QUE l'article 259.2 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q.,c.S-4.2) prévoit qu'une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser au conseil d'administration d'un établissement qui exploite un centre local de services communautaires identifié par l'agence une demande afin de conclure avec cet établissement un contrat de services;

ATTENDU QUE le contrat respecte l'Entente intervenue entre le Regroupement des sages-femmes du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QU' à sa rencontre du 1^{er} février 2023, le comité exécutif du Conseil des sages-femmes a fait une recommandation favorable dudit contrat;

Sur proposition dûment formulée par madame Catherine Pépin appuyée par madame Lise M. Vachon, il est résolu :

- 1) d'autoriser le président-directeur général, M. Patrick Simard, à signer, pour et nom du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches le contrat de services de madame Charline Gervais-Brousseau, tel qu'annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2) de confier le mandat au président-directeur général afin d'assurer le suivi requis auprès de la Responsable des services de sage-femme et de madame Charline Gervais-Brousseau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-55-07-357 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SAGE-FEMME À TEMPS PARTIEL RÉGULIER DE MADAME CHRISTINE RHEAULT

ATTENDU QUE l'article 259.2 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q.,c.S-4.2) prévoit qu'une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser au conseil d'administration d'un établissement qui exploite un centre local de services communautaires identifié par l'agence une demande afin de conclure avec cet établissement un contrat de services;

ATTENDU QUE le contrat respecte l'Entente intervenue entre le Regroupement des sages-femmes du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QU' à sa rencontre du 1^{er} février 2023, le comité exécutif du Conseil des sages-femmes a fait une recommandation favorable dudit contrat;

Sur proposition dûment formulée par madame Catherine Pépin appuyée par madame Lise M. Vachon, il est résolu :

- 1) d'autoriser le président-directeur général, M. Patrick Simard, à signer, pour et nom du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches le contrat de services de madame Christine Rheault, tel qu'annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2) de confier le mandat au président-directeur général afin d'assurer le suivi requis auprès de la Responsable des services de sage-femme et de madame Christine Rheault.

2023-55-07-358 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SAGE-FEMME À TEMPS PARTIEL RÉGULIER DE MADAME CLARA SÉVIGNY-BACHAND

ATTENDU QUE l'article 259.2 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q.,c.S-4.2) prévoit qu'une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser au conseil d'administration d'un établissement qui exploite un centre local de services communautaires identifié par l'agence une demande afin de conclure avec cet établissement un contrat de services;

ATTENDU QUE le contrat respecte l'Entente intervenue entre le Regroupement des sages-femmes du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QU' à sa rencontre du 1^{er} février 2023, le comité exécutif du Conseil des sages-femmes a fait une recommandation favorable dudit contrat;

Sur proposition dûment formulée par madame Catherine Pépin appuyée par madame Lise M. Vachon, il est résolu :

- 1) d'autoriser le président-directeur général, M. Patrick Simard, à signer, pour et nom du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches le contrat de services de madame Clara Sévigny-Bachand, tel qu'annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2) de confier le mandat au président-directeur général afin d'assurer le suivi requis auprès de la Responsable des services de sage-femme et de madame Clara Sévigny-Bachand.

2023-55-07-359 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SAGE-FEMME À TEMPS PARTIEL RÉGULIER DE MADAME ÉMILIE SIMARD

ATTENDU QUE l'article 259.2 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q.,c.S-4.2) prévoit qu'une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser au conseil d'administration d'un établissement qui exploite un centre local de services communautaires identifié par l'agence une demande afin de conclure avec cet établissement un contrat de services;

ATTENDU QUE le contrat respecte l'Entente intervenue entre le Regroupement des sages-femmes du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QU' à sa rencontre du 1^{er} février 2023, le comité exécutif du Conseil des sages-femmes a fait une recommandation favorable dudit contrat;

Sur proposition dûment formulée par madame Catherine Pépin appuyée par madame Lise M. Vachon, il est résolu :

- 1) d'autoriser le président-directeur général, M. Patrick Simard, à signer, pour et nom du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches le contrat de services de madame Émilie Simard, tel qu'annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2) de confier le mandat au président-directeur général afin d'assurer le suivi requis auprès de la Responsable des services de sage-femme et de madame Émilie Simard.

2023-55-07-360 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SAGE-FEMME À TEMPS PARTIEL RÉGULIER ET OCCASIONNEL DE MADAME EUGÉNIE CHAMPAGNE

ATTENDU QUE l'article 259.2 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q.,c.S-4.2) prévoit qu'une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser au conseil d'administration d'un établissement qui exploite un centre local de services communautaires identifié par l'agence une demande afin de conclure avec cet établissement un contrat de services;

ATTENDU QUE les contrats respectent l'Entente intervenue entre le Regroupement des sages-femmes du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QU' à sa rencontre du 1^{er} février 2023, le comité exécutif du Conseil des sages-femmes a fait une recommandation favorable desdits contrats;

Sur proposition dûment formulée par madame Catherine Pépin appuyée par madame Lise M. Vachon, il est résolu :

- 1) d'autoriser le président-directeur général, M. Patrick Simard, à signer, pour et nom du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches les contrats de services de madame Eugénie Champagne, tels qu'annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2) de confier le mandat au président-directeur général afin d'assurer le suivi requis auprès de la Responsable des services de sage-femme et de madame Eugénie Champagne.

2023-55-07-361 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SAGE-FEMME À TEMPS PARTIEL RÉGULIER DE MADAME FRANÇOIS HASTY

ATTENDU QUE l'article 259.2 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q.,c.S-4.2) prévoit qu'une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser au conseil d'administration d'un établissement qui exploite un centre local de services communautaires identifié par l'agence une demande afin de conclure avec cet établissement un contrat de services;

ATTENDU QUE le contrat respecte l'Entente intervenue entre le Regroupement des sages-femmes du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QU' à sa rencontre du 1^{er} février 2023, le comité exécutif du Conseil des sages-femmes a fait une recommandation favorable dudit contrat;

Sur proposition dûment formulée par madame Catherine Pépin appuyée par madame Lise M. Vachon, il est résolu :

- 1) d'autoriser le président-directeur général, M. Patrick Simard, à signer, pour et nom du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches le contrat de services de madame Françoise Hasty, tel qu'annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2) de confier le mandat au président-directeur général afin d'assurer le suivi requis auprès de la Responsable des services de sage-femme et de madame Françoise Hasty.

2023-55-07-362 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SAGE-FEMME À TEMPS PARTIEL RÉGULIER ET OCCASIONNEL DE MADAME GENEVIÈVE BÉLANGER

ATTENDU QUE l'article 259.2 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q.,c.S-4.2) prévoit qu'une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser au conseil d'administration d'un établissement qui exploite un centre local de services communautaires identifié par l'agence une demande afin de conclure avec cet établissement un contrat de services;

ATTENDU QUE les contrats respectent l'Entente intervenue entre le Regroupement des sages-femmes du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QU' à sa rencontre du 1^{er} février 2023, le comité exécutif du Conseil des sages-femmes a fait une recommandation favorable desdits contrats;

Sur proposition dûment formulée par madame Catherine Pépin appuyée par madame Lise M. Vachon, il est résolu :

- 1) d'autoriser le président-directeur général, M. Patrick Simard, à signer, pour et nom du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches les contrats de services de madame Geneviève Bélanger, tels qu'annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2) de confier le mandat au président-directeur général afin d'assurer le suivi requis auprès de la Responsable des services de sage-femme et de madame Geneviève Bélanger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-55-07-363 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SAGE-FEMME À TEMPS PARTIEL RÉGULIER DE MADAME GENEVIÈVE MORIN

ATTENDU QUE l'article 259.2 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q.,c.S-4.2) prévoit qu'une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser au conseil d'administration d'un établissement qui exploite un centre local de services communautaires identifié par l'agence une demande afin de conclure avec cet établissement un contrat de services;

ATTENDU QUE le contrat respecte l'Entente intervenue entre le Regroupement des sages-femmes du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QU' à sa rencontre du 1^{er} février 2023, le comité exécutif du Conseil des sages-femmes a fait une recommandation favorable dudit contrat;

Sur proposition dûment formulée par madame Catherine Pépin appuyée par madame Lise M. Vachon, il est résolu :

- 1) d'autoriser le président-directeur général, M. Patrick Simard, à signer, pour et nom du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches le contrat de services de madame Geneviève Morin, tel qu'annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2) de confier le mandat au président-directeur général afin d'assurer le suivi requis auprès de la Responsable des services de sage-femme et de madame Geneviève Morin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-55-07-364 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SAGE-FEMME À TEMPS PARTIEL RÉGULIER DE MADAME JULIE TURGEON

ATTENDU QUE l'article 259.2 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q.,c.S-4.2) prévoit qu'une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser au conseil d'administration d'un établissement qui exploite un centre local de services communautaires identifié par l'agence une demande afin de conclure avec cet établissement un contrat de services;

ATTENDU QUE le contrat respecte l'Entente intervenue entre le Regroupement des sages-femmes du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QU' à sa rencontre du 1^{er} février 2023, le comité exécutif du Conseil des sages-femmes a fait une recommandation favorable dudit contrat;

Sur proposition dûment formulée par madame Catherine Pépin appuyée par madame Lise M. Vachon, il est résolu :

- 1) d'autoriser le président-directeur général, M. Patrick Simard, à signer, pour et nom du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches le contrat de services de madame Julie Turgeon, tel qu'annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2) de confier le mandat au président-directeur général afin d'assurer le suivi requis auprès de la Responsable des services de sage-femme et de madame Julie Turgeon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-55-07-365 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SAGE-FEMME À TEMPS PARTIEL RÉGULIER ET OCCASIONNEL DE MADAME MARIE-AUDREY VAILLANCOURT

ATTENDU QUE l'article 259.2 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q.,c.S-4.2) prévoit qu'une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser au conseil d'administration d'un établissement qui exploite un centre local de services communautaires identifié par l'agence une demande afin de conclure avec cet établissement un contrat de services;

ATTENDU QUE les contrats respectent l'Entente intervenue entre le Regroupement des sages-femmes du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QU' à sa rencontre du 1^{er} février 2023, le comité exécutif du Conseil des sages-femmes a fait une recommandation favorable desdits contrats;

Sur proposition dûment formulée par madame Catherine Pépin appuyée par madame Lise M. Vachon, il est résolu :

- 1) d'autoriser le président-directeur général, M. Patrick Simard, à signer, pour et nom du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches les contrats de services de madame Marie-Audrey Vaillancourt, tels qu'annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2) de confier le mandat au président-directeur général afin d'assurer le suivi requis auprès de la Responsable des services de sage-femme et de madame Marie-Audrey Vaillancourt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-55-07-366 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SAGE-FEMME À TEMPS PARTIEL RÉGULIER ET OCCASIONNEL DE MADAME MARIE-GABRIELLE RIVEST-AUGER

ATTENDU QUE l'article 259.2 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q.,c.S-4.2) prévoit qu'une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser au conseil d'administration d'un établissement qui exploite un centre local de services communautaires identifié par l'agence une demande afin de conclure avec cet établissement un contrat de services;

ATTENDU QUE les contrats respectent l'Entente intervenue entre le Regroupement des sages-femmes du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QU' à sa rencontre du 1^{er} février 2023, le comité exécutif du Conseil des sages-femmes a fait une recommandation favorable desdits contrats;

Sur proposition dûment formulée par madame Catherine Pépin appuyée par madame Lise M. Vachon, il est résolu :

- 1) d'autoriser le président-directeur général, M. Patrick Simard, à signer, pour et nom du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches les contrats de services de madame Marie-Gabrielle Rivest-Auger, tels qu'annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2) de confier le mandat au président-directeur général afin d'assurer le suivi requis auprès de la Responsable des services de sage-femme et de madame Marie-Gabrielle Rivest-Auger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-55-07-367 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SAGE-FEMME À TEMPS PARTIEL RÉGULIER DE MADAME NAOUAL ALAZOUER

ATTENDU QUE l'article 259.2 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q.,c.S-4.2) prévoit qu'une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser au conseil d'administration d'un établissement qui exploite un centre local de services communautaires identifié par l'agence une demande afin de conclure avec cet établissement un contrat de services;

ATTENDU QUE le contrat respecte l'Entente intervenue entre le Regroupement des sages-femmes du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QU' à sa rencontre du 1^{er} février 2023, le comité exécutif du Conseil des sages-femmes a fait une recommandation favorable dudit contrat;

Sur proposition dûment formulée par madame Catherine Pépin appuyée par madame Lise M. Vachon, il est résolu :

- 1) d'autoriser le président-directeur général, M. Patrick Simard, à signer, pour et nom du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches le contrat de services de madame Naoual Alazouer, tel qu'annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2) de confier le mandat au président-directeur général afin d'assurer le suivi requis auprès de la Responsable des services de sage-femme et de madame Naoual Alazouer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-55-07-368 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SAGE-FEMME À TEMPS PARTIEL RÉGULIER ET OCCASIONNEL DE MADAME ROXANE BOLDUC

ATTENDU QUE l'article 259.2 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q.,c.S-4.2) prévoit qu'une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser au conseil d'administration d'un établissement qui exploite un centre local de services communautaires identifié par l'agence une demande afin de conclure avec cet établissement un contrat de services;

ATTENDU QUE les contrats respectent l'Entente intervenue entre le Regroupement des sages-femmes du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QU' à sa rencontre du 1^{er} février 2023, le comité exécutif du Conseil des sages-femmes a fait une recommandation favorable desdits contrats;

Sur proposition dûment formulée par madame Catherine Pépin appuyée par madame Lise M. Vachon, il est résolu :

- 1) d'autoriser le président-directeur général, M. Patrick Simard, à signer, pour et nom du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches les contrats de services de madame Roxane Bolduc, tels qu'annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2) de confier le mandat au président-directeur général afin d'assurer le suivi requis auprès de la Responsable des services de sage-femme et de madame Roxane Bolduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-55-07-369 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SAGE-FEMME À TEMPS PARTIEL RÉGULIER DE MADAME ANNE-CHRISTINE FOISY

ATTENDU QUE l'article 259.2 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q.,c.S-4.2) prévoit qu'une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser au conseil d'administration d'un établissement qui exploite un centre local de services communautaires identifié par l'agence une demande afin de conclure avec cet établissement un contrat de services;

ATTENDU QUE le contrat respecte l'Entente intervenue entre le Regroupement des sages-femmes du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QU' à sa rencontre du 1^{er} février 2023, le comité exécutif du Conseil des sages-femmes a fait une recommandation favorable dudit contrat;

Sur proposition dûment formulée par madame Catherine Pépin appuyée par madame Lise M. Vachon, il est résolu :

- 3) d'autoriser le président-directeur général, M. Patrick Simard, à signer, pour et nom du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches le contrat de services de madame Anne-Christine Foisy, tel qu'annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 4) de confier le mandat au président-directeur général afin d'assurer le suivi requis auprès de la Responsable des services de sage-femme et de madame Anne-Christine Foisy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Cessations d'exercice

2023-55-07-370 CESSATION D'EXERCICE DU DOCTEUR ANDRÉ VINCENT (82-361), INFECTIOLOGUE, SECTEUR ALPHONSE-DESJARDINS

ATTENDU QUE l'article 254 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c.S-4.2) prévoit que :
« Un médecin ou un dentiste qui décide de cesser d'exercer sa profession dans un centre doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins 60 jours. Dès que le conseil d'administration a reçu le préavis, la décision du médecin ou du dentiste devient irrévocable et prend effet à l'expiration du délai mentionné dans le préavis. »;

ATTENDU QUE l'article 255 de cette même loi prévoit que « malgré l'article 254, le conseil d'administration peut autoriser un médecin ou un dentiste à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux ou dentaires offerts à la population desservie par ce centre »;

ATTENDU QUE le docteur André Vincent, infectiologue, a transmis une correspondance le 17 février 2023, informant de son intention de cesser l'exercice de sa profession en tant que membre actif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, et ce, à compter du 30 juin 2025;

ATTENDU QUE le CMDP a reçu ladite correspondance le 17 février 2023;

ATTENDU QUE l'exécutif du CMDP du CISSS de Chaudière-Appalaches a formulé une recommandation en ce sens à sa rencontre du 1er mars 2023.

Sur proposition dûment formulée par monsieur Jérôme l'Heureux appuyée par docteur Simon Bordeleau, il est résolu :

- 1) d'accepter la demande de cessation d'exercice en tant que membre actif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches formulée par le docteur André Vincent, infectiologue, secteur Alphonse-Desjardins, et qu'elle soit en vigueur à compter du 30 juin 2025.
- 2) de confier le mandat au président-directeur général du CISSS de Chaudière-Appalaches d'assurer le suivi auprès du médecin en transmettant une décision écrite en conformité avec les diverses dispositions législatives, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et laquelle doit être versée au dossier du professionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-55-07-371 CESSATION D'EXERCICE DU DOCTEUR BERNARD TÊTU (90-193), ANATOMOPATHOLOGISTE, SECTEUR MONTMAGNY-L'ISLET

ATTENDU QUE l'article 254 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c.S-4.2) prévoit que :
« Un médecin ou un dentiste qui décide de cesser d'exercer sa profession dans un centre doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins 60 jours. Dès que le conseil d'administration a reçu le préavis, la décision du médecin ou du dentiste devient irrévocable et prend effet à l'expiration du délai mentionné dans le préavis. »;

ATTENDU QUE l'article 255 de cette même loi prévoit que « malgré l'article 254, le conseil d'administration peut autoriser un médecin ou un dentiste à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux ou dentaires offerts à la population desservie par ce centre »;

ATTENDU QUE le docteur Bernard Têtu, anatomopathologiste, a transmis une correspondance le 6 janvier 2023, informant de son intention de cesser l'exercice de sa profession en tant que membre actif du

Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, et ce, à compter du 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE le CMDP a reçu ladite correspondance le 6 janvier 2023;

ATTENDU QUE l'exécutif du CMDP du CISSS de Chaudière-Appalaches a formulé une recommandation en ce sens à sa rencontre du 1^{er} février 2023.

Sur proposition dûment formulée par monsieur Jérôme l'Heureux appuyée par docteur Simon Bordeleau, il est résolu :

- 1) d'accepter la demande de cessation d'exercice en tant que membre actif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches formulée par le docteur Bernard Têtu, anatomopathologiste, secteur Montmagny-L'Islet, et qu'elle soit en vigueur à compter du 31 décembre 2023.
- 2) de confier le mandat au président-directeur général du CISSS de Chaudière-Appalaches d'assurer le suivi auprès du médecin en transmettant une décision écrite en conformité avec les diverses dispositions législatives, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et laquelle doit être versée au dossier du professionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-55-07-372 CESSATION D'EXERCICE DU DOCTEUR CHRISTIAN FORTIN (03-907), SANTÉ PUBLIQUE, SECTEUR ALPHONSE-DESJARDINS

ATTENDU QUE l'article 254 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c.S-4.2) prévoit que :
« *Un médecin ou un dentiste qui décide de cesser d'exercer sa profession dans un centre doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins 60 jours. Dès que le conseil d'administration a reçu le préavis, la décision du médecin ou du dentiste devient irrévocable et prend effet à l'expiration du délai mentionné dans le préavis.* »;

ATTENDU QUE l'article 255 de cette même loi prévoit que « *malgré l'article 254, le conseil d'administration peut autoriser un médecin ou un dentiste à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux ou dentaires offerts à la population desservie par ce centre* »;

ATTENDU QUE le docteur Christian Fortin, santé publique, a transmis une correspondance le 12 janvier 2023, informant de son intention de cesser l'exercice de sa profession en tant que membre actif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, et ce, à compter du 29 décembre 2023;

ATTENDU QUE le CMDP a reçu ladite correspondance le 12 janvier 2023;

ATTENDU QUE l'exécutif du CMDP du CISSS de Chaudière-Appalaches a formulé une recommandation en ce sens à sa rencontre du 1^{er} février 2023.

Sur proposition dûment formulée par monsieur Jérôme l'Heureux appuyée par docteur Simon Bordeleau, il est résolu :

- 1) d'accepter la demande de cessation d'exercice en tant que membre actif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches formulée par le docteur Christian Fortin, santé publique, secteur Alphonse-Desjardins, et qu'elle soit en vigueur à compter du 29 décembre 2023.

- 2) de confier le mandat au président-directeur général du CISSS de Chaudière-Appalaches d'assurer le suivi auprès du médecin en transmettant une décision écrite en conformité avec les diverses dispositions législatives, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et laquelle doit être versée au dossier du professionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-55-07-373 CESSATION D'EXERCICE DU DOCTEUR MARIO BÉLANGER (81-319), HÉMATOLOGUE, SECTEUR ALPHONSE-DESJARDINS

ATTENDU QUE l'article 254 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c.S-4.2) prévoit que :
« *Un médecin ou un dentiste qui décide de cesser d'exercer sa profession dans un centre doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins 60 jours. Dès que le conseil d'administration a reçu le préavis, la décision du médecin ou du dentiste devient irrévocable et prend effet à l'expiration du délai mentionné dans le préavis.* »;

ATTENDU QUE l'article 255 de cette même loi prévoit que « *malgré l'article 254, le conseil d'administration peut autoriser un médecin ou un dentiste à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux ou dentaires offerts à la population desservie par ce centre* »;

ATTENDU QUE le docteur Mario Bélanger, hématalogue, a transmis une correspondance le 5 janvier 2023, informant de son intention de cesser l'exercice de sa profession en tant que membre actif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, et ce, à compter du 31 décembre 2025;

ATTENDU QUE le CMDP a reçu ladite correspondance le 5 janvier 2023;

ATTENDU QUE l'exécutif du CMDP du CISSS de Chaudière-Appalaches a formulé une recommandation en ce sens à sa rencontre du 1^{er} février 2023.

Sur proposition dûment formulée par monsieur Jérôme l'Heureux appuyée par docteur Simon Bordeleau, il est résolu :

- 1) d'accepter la demande de cessation d'exercice en tant que membre actif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches formulée par le docteur Mario Bélanger, hématalogue, secteur Alphonse-Desjardins, et qu'elle soit en vigueur à compter du 31 décembre 2025.
- 2) de confier le mandat au président-directeur général du CISSS de Chaudière-Appalaches d'assurer le suivi auprès du médecin en transmettant une décision écrite en conformité avec les diverses dispositions législatives, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et laquelle doit être versée au dossier du professionnel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-55-07-374 CESSATION D'EXERCICE DU DOCTEUR MAXIME CHARBONNEAU (02-835), ORTHOPÉDISTE, SECTEUR BEAUCE

ATTENDU QUE l'article 254 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c.S-4.2) prévoit que :
« *Un médecin ou un dentiste qui décide de cesser d'exercer sa profession dans un centre doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins 60 jours. Dès que le conseil d'administration a reçu le préavis, la décision du médecin ou du dentiste devient irrévocable et prend effet à l'expiration du délai mentionné dans le préavis.* »;

ATTENDU QUE l'article 255 de cette même loi prévoit que « *malgré l'article 254, le conseil d'administration peut autoriser un médecin ou un dentiste à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux ou dentaires offerts à la population desservie par ce centre* »;

ATTENDU QUE le docteur Maxime Charbonneau, orthopédiste, a transmis une correspondance le 3 février 2023, informant de son intention de cesser l'exercice de sa profession en tant que membre actif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, et ce, à compter du 1er mai 2023;

ATTENDU QUE le CMDP a reçu ladite correspondance le 3 février 2023;

ATTENDU QUE l'exécutif du CMDP du CISSS de Chaudière-Appalaches a formulé une recommandation en ce sens à sa rencontre du 1er mars 2023.

Sur proposition dûment formulée par monsieur Jérôme l'Heureux appuyée par docteur Simon Bordeleau, il est résolu :

- 1) d'accepter la demande de cessation d'exercice en tant que membre actif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches formulée par le docteur Maxime Charbonneau, orthopédiste, secteur Beauce, et qu'elle soit en vigueur à compter du 1er mai 2023.
- 2) de confier le mandat au président-directeur général du CISSS de Chaudière-Appalaches d'assurer le suivi auprès du médecin en transmettant une décision écrite en conformité avec les diverses dispositions législatives, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et laquelle doit être versée au dossier du professionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-55-07-375 CESSATION D'EXERCICE DU DOCTEUR PIERRE GAGNÉ (84-050), OMNIPRATICIEN, SECTEUR BEAUCE

ATTENDU QUE l'article 254 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c.S-4.2) prévoit que : « *Un médecin ou un dentiste qui décide de cesser d'exercer sa profession dans un centre doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins 60 jours. Dès que le conseil d'administration a reçu le préavis, la décision du médecin ou du dentiste devient irrévocable et prend effet à l'expiration du délai mentionné dans le préavis.* »;

ATTENDU QUE l'article 255 de cette même loi prévoit que « *malgré l'article 254, le conseil d'administration peut autoriser un médecin ou un dentiste à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux ou dentaires offerts à la population desservie par ce centre* »;

ATTENDU QUE le docteur Pierre Gagné, omnipraticien, a transmis une correspondance le 17 janvier 2023, informant de son intention de cesser l'exercice de sa profession en tant que membre actif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, et ce, à compter du 18 mars 2023;

ATTENDU QUE le CMDP a reçu ladite correspondance le 17 janvier 2023;

ATTENDU QUE l'exécutif du CMDP du CISSS de Chaudière-Appalaches a formulé une recommandation en ce sens à sa rencontre du 1^{er} février 2023.

Sur proposition dûment formulée par monsieur Jérôme l'Heureux appuyée par docteur Simon Bordeleau, il est résolu :

- 1) d'accepter la demande de cessation d'exercice en tant que membre actif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches formulée par le docteur Pierre Gagné, omnipraticien, secteur Beauce, et qu'elle soit en vigueur à compter du 18 mars 2023.
- 2) de confier le mandat au président-directeur général du CISSS de Chaudière-Appalaches d'assurer le suivi auprès du médecin en transmettant une décision écrite en conformité avec les diverses dispositions législatives, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et laquelle doit être versée au dossier du professionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-55-07-376 CESSATION D'EXERCICE DU DOCTEUR RAYMOND COULOMBE (84-133), DENTISTE, SECTEUR MONTMAGNY-L'ISLET

ATTENDU QUE l'article 254 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c.S-4.2) prévoit que :
« *Un médecin ou un dentiste qui décide de cesser d'exercer sa profession dans un centre doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins 60 jours. Dès que le conseil d'administration a reçu le préavis, la décision du médecin ou du dentiste devient irrévocable et prend effet à l'expiration du délai mentionné dans le préavis.* »;

ATTENDU QUE l'article 255 de cette même loi prévoit que « *malgré l'article 254, le conseil d'administration peut autoriser un médecin ou un dentiste à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux ou dentaires offerts à la population desservie par ce centre* »;

ATTENDU QUE le docteur Raymond Coulombe, dentiste, a transmis une correspondance le 26 janvier 2023, informant de son intention de cesser l'exercice de sa profession en tant que membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, et ce, à compter du 31 mars 2023;

ATTENDU QUE le CMDP a reçu ladite correspondance le 26 janvier 2023;

ATTENDU QUE l'exécutif du CMDP du CISSS de Chaudière-Appalaches a formulé une recommandation en ce sens à sa rencontre du 1er mars 2023.

Sur proposition dûment formulée par monsieur Jérôme l'Heureux appuyée par docteur Simon Bordeleau, il est résolu :

- 1) d'accepter la demande de cessation d'exercice en tant que membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches formulée par le docteur Raymond Coulombe, dentiste, secteur Montmagny-L'Islet, et qu'elle soit en vigueur à compter du 31 mars 2023.
- 2) de confier le mandat au président-directeur général du CISSS de Chaudière-Appalaches d'assurer le suivi auprès du médecin en transmettant une décision écrite en conformité avec les diverses dispositions législatives, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et laquelle doit être versée au dossier du professionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-55-07-377 CESSATION D'EXERCICE DE LA DOCTEURE ANDRÉE-ANNE BÉRUBÉ (12-740), OBSTÉTRICIENNE-GYNÉCOLOGUE, SECTEUR BEAUCE

ATTENDU QUE l'article 254 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c.S-4.2) prévoit que :

« Un médecin ou un dentiste qui décide de cesser d'exercer sa profession dans un centre doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins 60 jours. Dès que le conseil d'administration a reçu le préavis, la décision du médecin ou du dentiste devient irrévocable et prend effet à l'expiration du délai mentionné dans le préavis. »;

ATTENDU QUE l'article 255 de cette même loi prévoit que *« malgré l'article 254, le conseil d'administration peut autoriser un médecin ou un dentiste à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux ou dentaires offerts à la population desservie par ce centre »;*

ATTENDU QUE le docteur Andrée-Anne Bérubé, obstétricienne-gynécologue, a transmis une correspondance le 23 janvier 2023, informant de son intention de cesser l'exercice de sa profession en tant que membre actif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, et ce, à compter du 1^{er} avril 2023;

ATTENDU QUE le CMDP a reçu ladite correspondance le 23 janvier 2023;

ATTENDU QUE l'exécutif du CMDP du CISSS de Chaudière-Appalaches a formulé une recommandation en ce sens à sa rencontre du 1^{er} février 2023.

Sur proposition dûment formulée par monsieur Jérôme l'Heureux appuyée par docteur Simon Bordeleau, il est résolu :

- 1) d'accepter la demande de cessation d'exercice en tant que membre actif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches formulée par la docteur Andrée-Anne Bérubé, obstétricienne-gynécologue, secteur Beauce, et qu'elle soit en vigueur à compter du 1^{er} avril 2023.
- 2) de confier le mandat au président-directeur général du CISSS de Chaudière-Appalaches d'assurer le suivi auprès du médecin en transmettant une décision écrite en conformité avec les diverses dispositions législatives, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et laquelle doit être versée au dossier du professionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-55-07-378 CESSATION D'EXERCICE DE LA DOCTEURE ANNE-MARIE ROY (20-477), OMNIPRATICIENNE, SECTEUR THETFORD

ATTENDU QUE l'article 254 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c.S-4.2) prévoit que : *« Un médecin ou un dentiste qui décide de cesser d'exercer sa profession dans un centre doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins 60 jours. Dès que le conseil d'administration a reçu le préavis, la décision du médecin ou du dentiste devient irrévocable et prend effet à l'expiration du délai mentionné dans le préavis. »;*

ATTENDU QUE l'article 255 de cette même loi prévoit que *« malgré l'article 254, le conseil d'administration peut autoriser un médecin ou un dentiste à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux ou dentaires offerts à la population desservie par ce centre »;*

ATTENDU QUE le docteur Anne-Marie Roy, omnipraticienne, a transmis une correspondance le 23 janvier 2023, informant de son intention de cesser l'exercice de sa profession en tant que membre actif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, et ce, à compter du 12 mai 2023;

ATTENDU QUE le CMDP a reçu ladite correspondance le 23 janvier 2023;

ATTENDU QUE l'exécutif du CMDP du CISSS de Chaudière-Appalaches a formulé une recommandation en ce sens à sa rencontre du 1^{er} février 2023.

Sur proposition dûment formulée par monsieur Jérôme l'Heureux appuyée par docteur Simon Bordeleau, il est résolu :

- 1) d'accepter la demande de cessation d'exercice en tant que membre actif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches formulée par la docteure Anne-Marie Roy, omnipraticienne, secteur Thetford, et qu'elle soit en vigueur à compter du 12 mai 2023.
- 2) de confier le mandat au président-directeur général du CISSS de Chaudière-Appalaches d'assurer le suivi auprès du médecin en transmettant une décision écrite en conformité avec les diverses dispositions législatives, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et laquelle doit être versée au dossier du professionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-55-07-379 Cessation d'exercice de la docteure Pascale Drolet (15-659), physiatre, secteur Alphonse-Desjardins

ATTENDU QUE l'article 254 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c.S-4.2) prévoit que :
« *Un médecin ou un dentiste qui décide de cesser d'exercer sa profession dans un centre doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins 60 jours. Dès que le conseil d'administration a reçu le préavis, la décision du médecin ou du dentiste devient irrévocable et prend effet à l'expiration du délai mentionné dans le préavis.* »;

ATTENDU QUE l'article 255 de cette même loi prévoit que « *malgré l'article 254, le conseil d'administration peut autoriser un médecin ou un dentiste à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux ou dentaires offerts à la population desservie par ce centre* »;

ATTENDU QUE la docteure Pascale Drolet, physiatre, a transmis une correspondance le 1^{er} février 2023, informant de son intention de cesser l'exercice de sa profession en tant que membre actif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, et ce, à compter du 22 août 2023;

ATTENDU QUE le CMDP a reçu ladite correspondance le 1^{er} février 2023;

ATTENDU QUE l'exécutif du CMDP du CISSS de Chaudière-Appalaches a formulé une recommandation en ce sens à sa rencontre du 1^{er} mars 2023.

Sur proposition dûment formulée par monsieur Jérôme l'Heureux appuyée par docteur Simon Bordeleau, il est résolu :

- 1) d'accepter la demande de cessation d'exercice en tant que membre actif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches formulée par la docteure Pascale Drolet, physiatre, secteur Alphonse-Desjardins, et qu'elle soit en vigueur à compter du 22 août 2023.
- 2) de confier le mandat au président-directeur général du CISSS de Chaudière-Appalaches d'assurer le suivi auprès du médecin en transmettant une décision écrite en conformité avec les diverses dispositions législatives, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et laquelle doit être versée au dossier du professionnel.

Octrois de privilèges

2023-55-07-380 **AUTORISATION DE REMPLACEMENT TEMPORAIRE DU DOCTEUR LAURIER BOUCHARD (78-388), GYNÉCOLOGUE-OBSTÉTRICIEN, SECTEUR BEAUCE**

ATTENDU QUE l'autorisation du ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) pour le remplacement a été reçue le 23 janvier 2023;

ATTENDU QUE le docteur Laurier Bouchard remplacera la docteure Nadine Verret entre le 15 février 2023 et le 31 octobre 2023;

ATTENDU QUE le comité d'examen des titres a reçu ladite correspondance le 21 février 2023;

ATTENDU QUE l'exécutif du CMDP du CISSS de Chaudière-Appalaches a formulé une recommandation en ce sens à sa rencontre du 1^{er} mars 2023.

Sur proposition dûment formulée par monsieur Jérôme l'Heureux appuyée par docteur Simon Bordeleau, il est résolu :

- 1) d'accepter la demande de remplacement temporaire en tant que membre remplaçant du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches, secteur Beauce, et que celle-ci soit en vigueur à compter du 15 février 2023.
- 2) de confier le mandat au président-directeur général du CISSS de Chaudière-Appalaches d'assurer le suivi auprès du médecin en transmettant une décision écrite en conformité avec les diverses dispositions législatives, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et laquelle doit être versée au dossier du professionnel.

2023-55-07-381 **AUTORISATION DE REMPLACEMENT TEMPORAIRE DU DOCTEUR BERNARD LEFEBVRE (77-346), MÉDECINE NUCLÉAIRE, SECTEUR ALPHONSE-DESJARDINS**

ATTENDU QUE l'autorisation du ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) pour le remplacement a été reçue le 28 décembre 2022;

ATTENDU QUE le docteur Bernard Lefebvre remplacera la docteure Marie-Ève Marcotte entre le 16 janvier 2023 et le 30 juin 2023;

ATTENDU QUE le comité d'examen des titres a reçu ladite correspondance le 21 février 2023;

ATTENDU QUE l'exécutif du CMDP du CISSS de Chaudière-Appalaches a formulé une recommandation en ce sens à sa rencontre du 1^{er} mars 2023.

Sur proposition dûment formulée par monsieur Jérôme l'Heureux appuyée par docteur Simon Bordeleau, il est résolu :

- 1) d'accepter la demande de remplacement temporaire en tant que membre remplaçant du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches, secteur Alphonse-Desjardins, et que celle-ci soit en vigueur à compter du 16 janvier 2023.
- 2) de confier le mandat au président-directeur général du CISSS de Chaudière-Appalaches d'assurer le suivi auprès du médecin en transmettant une décision écrite en conformité avec les diverses dispositions législatives, dont copie

est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et laquelle doit être versée au dossier du professionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Modification de privilèges

**2023-55-07-382 MODIFICATION DES PRIVILÈGES DU/DE LA DOCTEUR(E) AMÉLIE BOURQUE (LIC 11-308),
DENTISTE, SECTEUR BEAUCE**

- ATTENDU QUE** la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 26 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;
- ATTENDU QUE** la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);
- ATTENDU QUE** le nouvel article 61 de la LMRSSS introduit par l'article 12 de la Loi prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;
- ATTENDU QUE** cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;
- ATTENDU QUE** l'article 242 de la LSSSS, tel que modifié par l'article 37 de la Loi, prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;
- ATTENDU QUE** cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;...
- ATTENDU QUE** le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges du/de la docteur(e) **Amélie Bourque** ;
- ATTENDU QUE** à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés au/à la docteur(e) **Amélie Bourque** ont été déterminées;
- ATTENDU QUE** le président-directeur général de l'établissement a invité le/la docteur(e) **Amélie Bourque** à faire valoir ses observations sur ces obligations;
- ATTENDU QUE** le président-directeur général de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations du/ de la docteur(e) **Amélie Bourque** sur ces obligations;
- ATTENDU QUE** le/la docteur(e) **Amélie Bourque** s'engage à respecter ces obligations;
- ATTENDU QUE** l'établissement doit fournir au/à la docteur(e) **Amélie Bourque** les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et

répondre aux besoins de ses patients;

Sur proposition dûment formulée par monsieur Jérôme l'Heureux appuyée par docteur Simon Bordeleau, il est résolu :

- 1) de modifier les privilèges octroyés au/à la docteur(e) **Amélie Bourque** le 1^{er} avril 2023 de la façon suivante :
 - a. prévoir que la nomination est valable pour :

MODIFICATION DE PRIVILÈGES
Docteur(e) : Amélie Bourque, dentiste, permis LIC 11-308
Statut : Membre associée
Département(s) : Chirurgie
Installation de pratique principale : CHSLD du CISSS de Chaudière-Appalaches
Installation(s) de pratique complémentaire : Hôpital de Saint-Georges
Privilèges : Programme Québécois de soins bucco-dentaire et d'hygiène de la bouche
Retrait de privilèges (si applicable) :
Ajout de privilèges (si applicable) : Médecine dentaire
Période applicable : 2023-04-01 au 2025-02-11

- b. prévoir que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le MSSS et le plan de contingence du département;
 - c. les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :

L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :

- i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
 - ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
 - iii. respecter le règlement dûment adopté du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
 - iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
 - v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);
 - vi. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service ;
 - vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) entre l'établissement et tout autre établissement et adoptées par un département dans le cadre de son plan de contingence;

- viii. respecter la politique de civilité dès son adoption;
- ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuées dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :

- x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. respecter les valeurs de l'établissement;
- xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);
- xiii. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

Autres :

- xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);
 - xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
 - xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
 - xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.
- 2) de confier le mandat à la Direction des services professionnels du CISSS de Chaudière-Appalaches d'assurer le suivi auprès du médecin en transmettant une décision écrite en conformité avec les diverses dispositions législatives, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et laquelle doit être versée au dossier du professionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Autorisation de signature

2023-55-07-383 AUTORISATIONS DE SIGNATURES DÉCOULANT DES TRANSACTIONS AVEC LA RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches est un établissement public constitué par la loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2);

ATTENDU QUE le CISSS de Chaudière-Appalaches doit mettre à jour de la liste de signataires telle qu'elle est demandée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;

ATTENDU QUE le CISSS de Chaudière-Appalaches a procédé à la nomination de nouveaux chefs de service des départements cliniques et que ceux-ci doivent être ajoutés à la liste des signataires autorisés pour la Régie de l'assurance maladie du Québec;

Sur proposition dûment formulée par madame Diane Fecteau appuyée par monsieur William Morin-Roy, il est résolu :

- 1) d'adopter la mise à jour de la liste des signataires autorisés, telle qu'elle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2) de confier le mandat à la directrice des services professionnels d'effectuer les suivis requis auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

2023-55-08. AFFAIRES DIVERSES

2023-55-08-01. SUIVI DE GESTION

2023-55-08-01.01. CONTRAT DE SERVICES DE LA RESPONSABLE DES SERVICES DE SAGE-FEMME

Le MSSS ayant apporté des modifications au contrat de la responsable des services de sage-femme, le contrat adopté à la séance extraordinaire du conseil d'administration le 15 novembre 2022 a été ajusté afin d'être conforme à l'Entente intervenue entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et le Regroupement des sages-femmes du Québec.

2023-55-08-02. DIVERS

Aucun point divers n'a été apporté.

2023-55-08-03. PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente rappelle la procédure pour la période de questions.

Question d'un membre du comité des usagers portant sur l'installation des horodateurs.

2023-55-09. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le 26 avril 2023 : Lieu à préciser – Thetford Mines;

2023-55-10. CLÔTURE DE LA 55^E SÉANCE ORDINAIRE.

Sur proposition dûment formulée par madame Diane Fecteau, appuyée de madame Josée Caron, la présente séance est levée à 19 h 36.

LES ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS RECONNAISSENT L'EXACTITUDE DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL ET L'APPROUVENT CE 26^E JOUR DU MOIS D'AVRIL 2023.

La présidente,

Le secrétaire,

Brigitte Busque

Patrick Simard

NOTE : Les documents de référence du présent procès-verbal sont conservés aux registres des originaux au siège social du CISSS de Chaudière-Appalaches et peuvent être consultés sur demande.